

JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAISANT
Tous les VENDREDIS

Le Clairon

PUBLIÉ PAR
L'Imprimerie Yamaska
INCORPORÉE.

Le Débat sur la question Navale

Discours de M. L. J. Gauthier député de
Saint-Hyacinthe

Nous sommes heureux de pouvoir donner le texte même du discours prononcé par M. L. J. Gauthier, notre député à la Chambre des Communes. C'est une véritable pièce d'éloquence, qui fait en même temps honneur à son auteur, et à la population du comté qu'il représente.

M. L. J. GAUTHIER,
Saint-Hyacinthe,

Monsieur l'Orateur, lorsque je considère la grandeur du problème dont la mesure déposée par le gouvernement, et actuellement en délibération, prétend donner la solution, je me dis que tout membre de la députation doit estimer qu'il est de son devoir d'exprimer ses vues sur le sujet. Ce, à mon avis, la question sur le tapis est probablement une des plus importantes qui aient jamais été débattues depuis que nous jouissons au Canada du gouvernement responsable. Me fondant sur les considérations que je viens d'indiquer, je demanderai qu'on me permette d'aborder la discussion de cette mesure. Et tout d'abord, je n'imposerai pas à mes collègues de la députation la lecture de longs extraits des journaux ou de discours prononcés naguère en cette enceinte. Je ne citerai pas des quantités de chiffres, non plus que les témoignages d'experts plus ou moins authentiques. J'entend discuter la question à la lumière du sens commun et de la stricte raison, comme il convient à un sujet britannique tel que moi. Mais avant d'aller au cœur de la question, je me permettrait quelques observations préliminaires. En premier lieu, je désire en mon nom, comme au nom de ma province et de ma race, offrir au représentant de Renfrew-sud nos plus sincères remerciements pour ses paroles bienveillantes à l'adresse des Français de Québec, lorsqu'il a rappelé les exploits de nos ancêtres. Mais en évoquant 1774 et 1812, c'étaient les fruits naturels de la loyauté des Français du Canada qu'il évoquait. J'ose dire que si tous les Canadiens de langue anglaise étaient instruits de notre histoire autant que l'est le représentant de Renfrew-sud, il se produirait moins de divisions entre les diverses races qui peuplent le Dominion. Mais ce ne sont pas les fruits de la loyauté des Français de Québec que je désire mettre en lumière; c'est à une question directe que je désire répondre, celle-ci: Pourquoi les Français de Québec sont-ils restés fidèles en 1774 et en 1812? Pourquoi ont-ils fait de leurs corps des barricades vivantes pour arrêter la marche de l'invasisseur? Pourquoi, en 1849, ont-ils refusé de se joindre au mouvement d'annexion aux Etats Unis, mouvement dû à ce que l'administration libérale de 1848 avait indemnisé certains habitants de la province de Québec, et que la loi allait être sanctionnée, comme elle l'a été, par le représentant de notre souveraine reine Victoria? Pourquoi les Français de la province de Québec ont-ils refusé de prendre part à ce mouvement d'annexion? La raison en est bien simple: c'est que les Français de la province de Québec n'avaient pas oublié quel avait été le sort de ceux de la Louisiane lorsque le territoire qu'ils habitaient avait été annexé aux Etats-Unis, et il savait fort bien qu'une fois annexés, leur sort serait le même. Ils savent que la couronne d'Angleterre leur a accordé le libre usage de leur langue, le libre exercice de leur

religion et le droit de se gouverner eux-mêmes à leur guise. Chaque fois que leurs droits ont été mis en discussion, ils ont été protégés par la couronne anglaise. Croirez-vous un instant que les Français de la province de Québec seraient assez sots pour se détacher d'une puissance qui les a protégés pendant un siècle et demi; pour, ensuite, étre étouffés par les Etats-Unis s'ils y étaient annexés, ou par une majorité hostile dans ce pays-ci, après avoir eu des exemples comme ceux que je vais mentionner. Pendant quinze ans, le parti tory dans la province d'Ontario, cherchant à obtenir le pouvoir et luttant contre le gouvernement libéral de feu le regretté Oliver Mowat, a fait une campagne violente et criminelle. Quel a été le cri de guerre de ce parti? A bas la race inférieure! A bas le catholique romain! A bas le Canadien français aux moustaches et à la soupe aux pois!

Quelques DEPUTES: Ah! ah!

Quelques DEPUTES: Bêtise!

M. GAUTHIER: Cela peut paraître absurde à quelques uns mais, après avoir eu à en souffrir, le sentiment qui nous en est resté, c'est que jamais nous ne mélerions notre sort à celui de gens qui nous avaient méprisés alors qu'ils jouissaient d'un gouvernement autonome que nos aïeux leur avaient obtenu au prix de sacrifices sans nombre, de peines et de souffrances, et qu'ils nous en récompensaient en nous méprisant, en nous accablant d'injure et de mauvais traitements de toute sorte. Vous pouvez appeler cela de la bêtise, si vous voulez mais je m'acquiesce d'un devoir en faisant connaître dans les débats des observations dont j'assume toute la responsabilité.

Dans cette même province d'Ontario, que remarquons nous aujourd'hui? Sur une population de 2,800,000 habitants un dixième sont des Canadiens-français, et l'administration du jour cherche à nous enlever les droits qui nous sont reconnus par un traité. Que voyons-nous en outre au Manitoba, dans les villes de Brandon et Winnipeg? La majorité y fait injustement payer à la minorité double taxe pour les écoles. Après tous cela—et combien d'autres exemples ne pourrais-je pas mentionner—après cent soixante ans d'une loyauté inaltérable des Canadiens-français, le parti libéral, parce qu'il a pour chef un français de la province de Québec, est accusé par les journaux amis de la présente administration de favoriser une politique qui serait celle d'un séparatiste. Parce qu'un français de la province de Québec a la direction du parti libéral, il est dénoncé par les journaux qui appuient le gouvernement actuel de favoriser une politique séparatiste et voilà, après soixante ans d'une fidélité qui ne s'est jamais démentie, la récom-pense que nous avons. On cherche à amoindrir la valeur de nos sentiments dans ce pays où, grâce à Dieu! nous avons le droit de vivre; dans ce pays où nous avons montré que nous voulions et que nous pouvions reconnaître l'importance du gouvernement autonome; dans ce pays où, pour le conduire, nous avons fourni notre quote part d'hommes parfaitement conscients de leurs obligations envers le Canada et envers l'empire. Nous ne sommes pas des partisans de l'indépendance. Nous voulons continuer de vivre sous la couronne anglaise, parce que nous sommes

sûrs qu'elle seule a la force de nous protéger parce qu'elle nous a donné une certaine mesure de liberté et d'indépendance, et qu'elle est assez puissante pour assurer la reconnaissance de nos droits.

Le gouvernement du jour s'adresse au Parlement et lui dit: nous voulons 35 millions pour les envoyer à l'Angleterre. Les uns disent qu'il y a crise; d'autres, qu'il existe un besoin urgent; d'autres encore, qu'il y a un péril. Et pour prouver tout cela: crise, besoin urgent, péril, on nous présente le mémoire de l'amirauté.

Permettez-moi de discuter un instant ce mémoire. Après l'avoir lu avec le plus grand soin, après avoir suivi avec toute l'assiduité possible les différents discours qui ont été prononcés devant cette Chambre, je n'ai aucune hésitation à dire: premièrement, qu'il n'existe pas de crise; deuxièmement, que la mesure proposée est mauvaise et peu sincère; troisièmement qu'elle a été concertée pour des fins politiques. D'après le document publié par l'amirauté il n'y a dis-je, aucune preuve d'une crise. Je ne lirai point ce mémoire; mais, en parcourant les paragraphes 1 et 9 de cet écrit, on ne peut, à mon sens, qu'arriver aux quatre conclusions suivantes: il a été publié à la demande du premier ministre du Canada; il relate les entretiens confidentiels et les renseignements échangés entre le ministre du gouvernement impérial et ceux du Canada; il est sous une forme qui lui permet de le rendre public au cas où le cabinet le jugerait utile; la Grande Bretagne, seule et sans aide, a su jusqu'ici défendre l'empire, et elle est encore capable de surveiller et de protéger les intérêts vitaux de cet empire.

Est-ce là la preuve d'une crise? Cela prouve-t-il qu'il y ait besoin vrai ou urgent? Je prétends que, s'il existait une crise, le gouvernement de la Grande-Bretagne n'aurait pas attendu pour faire connaître la chose que le premier ministre du Canada vint l'en prier; et, dire que le mémoire publié à la demande du premier ministre du Canada est la preuve d'une crise, c'est dire que le gouvernement de la Grande-Bretagne s'est abstenu de faire connaître ce fait d'une crise jusqu'à ce qu'il en fût prié par le premier ministre canadien. S'il eût existé une crise, est-il possible que les autorités impériales eussent choisi le gouvernement canadien pour en communiquer la nouvelle à l'empire britannique et à l'univers? C'est là une absurdité. Supposé qu'il existât une crise, et que le gouvernement eût choisi le gouvernement canadien pour donner au monde ce renseignement, est-il possible qu'il eût en même temps permis au Parlement canadien de rendre à sa discrétion ce document public, et de rendre publique pareillement, s'il le jugeait utile, les mesures qu'on allait prendre pour porter remède à la situation c'est là une absurdité. Je crois que, s'il eût existé une crise, ou un péril, le gouvernement de la mère patrie n'aurait pas pensé à s'adresser ainsi au Canada ou au Parlement canadien, encore que ce Parlement obéisse à l'impulsion d'un homme plus grand que César, s'il faut en croire certaines feuilles chauvines de la métropole. Il est possible que ce document annonce un besoin urgent, même une crise? Est-il possible qu'à défaut de ces trois navires que nous allons donner, une crise éclaterait, et que tout péril doive cesser une fois ces trois navires fournis à l'Angleterre? C'est pourtant là ce que prétendent nos amis de la droite. Si cela est vrai, il s'ensuit le gouvernement de la Grande-Bretagne a failli à son devoir en ne prenant pas des mesures pour ajouter à son programme la construction de ces trois navires. Est-il possible de croire qu'un gouvernement fournirait la preuve de son impuissance à veiller aux intérêts vitaux

de l'empire? Non, cela n'est pas possible. Cette prétention d'un besoin urgent de trois navires à fournir par le Canada est mise à néant par le paragraphe 9 de ce mémoire. Les lords de l'Amirauté y déclarent, en effet, que la Grande Bretagne, à qui ces trois navires manquaient, a toujours été en mesure, seule et sans aide, de faire face à une crise et qu'elle est encore capable de surveiller et de protéger les intérêts vitaux de l'empire. Malgré cela, le Gouvernement veut nous faire croire que l'on a besoin de ces trois navires; qu'il y a pour nous nécessité absolue de voter cette contribution de 35 millions. Ceux qui, jusqu'ici, ont pris la parole, s'étaient rendus compte des points faibles de ce document, et le ministre des Postes a tenté de suppléer aux preuves qui devraient apparaître, mais qui n'y sont pas. Il a dit en propres termes: "Je sais ce dont je parle, donnant à entendre qu'il avait eu des entretiens, qu'il avait vu des documents démontrant l'existence d'un péril, et que, ces entretiens et ces documents, le mémoire n'en faisait pas mention.

Si cela était vrai, je connais au moins quelqu'un ici qui serait disposé à modifier ses opinions; mais, si je ne me trompe pas, le directeur général des Postes, à l'époque de la dernière conférence impériale, s'était rendu à Londres, non pas pour y assister, mais pour se renseigner sur le prix des câblogrammes. Il n'y avait pas encore alors de dissensions au sein du cabinet: l'honorable député de Jacques Cartier n'avait pas résigné ses fonctions; le directeur général des Postes et son ancien compagnon de lutte, Armand Lavergne, le ministre du Revenu de l'Intérieur, et le "Devoir", dont il était actionnaire, combattaient côte à côte dans les intérêts du Gouvernement, et, dans tous les journaux favorables à la présente administration, il était dit que le directeur général des Postes allait partir pour l'Angleterre, où il s'occuperait de la question du prix des câblogrammes, mais non pour assister à la conférence impériale. Est-il possible qu'en discutant le prix des câblogrammes, le directeur général des Postes ait eu des conversations tendant à établir un cas d'urgence? Avec qui aurait-il eu ces conversations? Serait-ce avec des membres du conseil de l'Amirauté Non pas, M. l'Orateur, puisque, dans ce mémoire, il est déclaré, au paragraphe 1er, qu'il relate tous les entretiens confidentiels qui ont pu avoir lieu entre le ministre de la Grande-Bretagne et les nôtres. Le directeur général des Postes aurait-il eu des conversations avec des personnes intéressées aux chantiers maritimes? Cela se peut; mais, s'il n'a pas part aux séances de la conférence impériale où l'on a discuté la question de la marine, du moins a-t-il vu quelques documents démontrant cette urgence? Et qui les lui aurait montrés? Quelqu'un des membres du conseil de l'Amirauté? Pas davantage, monsieur l'Orateur, puisque ce paragraphe 1er, comme je viens de le dire, contient toutes les communications et conversations confidentielles relatives à cette affaire. Qui donc alors lui aurait montré ces documents? Ce peut être ces personnes intéressées aux chantiers maritimes. Par contre, monsieur l'Orateur, le mémoire qui devait établir cette urgence fait voir qu'elle n'existait pas, et la seule preuve qui nous reste, c'est la parole du directeur général des Postes, à qui il faudra nous en rapporter pour cela. Si maintenant cette parole du ministre et le mémoire qu'on nous présente sont en opposition directe, de quelle sorte de preuve, je vous le demande, aurons-nous à nous entendre? Un ministre de la Couronne peut-être empêché par le serment qu'il a prêté de trahir certains secrets; mais, d'autre part, comment

accepter la déclaration du directeur général des Postes quand elle est contredite par un mémoire que le conseil de l'Amirauté a eu la précaution de publier un mémoire de l'importance de celui que je discute en ce moment, mémoire où il est déclaré qu'il renferme la substance de tous les entretiens, confidentiels ou autres, qui ont pu être tenus, et que la forme seule de ces entretiens a pu être changée? Le ministre de la marine d'Angleterre a fait, en 1908, certaines déclarations devant la Chambre des communes. C'est à lui que nous sommes en parti redevable de l'épouvantail allemand de 1909. Il s'en était rapporté à certains renseignements qu'il croyait être exacts. Plus tard, il se vit obligé d'admettre l'inexactitude de ces renseignements. Qu'a-t-il fait? Il a remis son portefeuille; car, en droit constitutionnel, un ministre ne peut errer, même de bonne foi. Je ne demande pas au cabinet de traiter le directeur général des Postes de ce pays-ci comme l'a été en 1908 le ministre de la marine de la Grande-Bretagne; mais, je m'en remets à la Chambre du soin de décider si un ministre de la Couronne a bien le droit de profiter de sa position pour nous faire accepter comme vraies des assertions contredites par ce même document sur lequel il base ses dires.

Pour moi, cette mesure ne rend justice ni au Canada ni à l'empire. On nous demande de verser au trésor impérial 35 millions, et l'on nous dit que, comme conséquence de ce cadeau, de ce tribut, de cette contribution, nous aurons un représentant au Conseil de la défense. En d'autres termes, les ministres de notre gouvernement veulent nous faire croire que, moyennant cette somme, nous acquerrons le droit d'être représentés dans ce conseil de la défense. Je me demande s'il est bien juste de vouloir que nous donnions une somme d'argent dont on n'a pas besoin, en échange d'un conseiller, que l'on ne sollicite pas davantage. Ce conseiller serait inutile. Mais il y a autre chose. Ce représentant, l'aurons-nous là pour toujours ou seulement pour un temps? Si c'est pour un temps, ce serait payer un peu cher un avantage douteux. Si c'est pour toujours, si cela doit faire partie de la politique permanente que l'on nous annonce, il conviendrait de soumettre la chose au peuple de ce pays. Le gouvernement du jour nous a dit que, lorsqu'il proposerait une politique ayant pour objet l'établissement au Canada d'une marine de guerre permanente, il la soumettrait au pays. Si cette représentation dans les conseils de l'empire doit avoir un caractère de permanence, il serait bon de consulter l'électorat; car personne d'entre nous n'a reçu du peuple le mandat d'envoyer un représentant en Angleterre. Et qu'y ferait-il? Serait-il là pour surveiller l'emploi de nos fonds? Si je ne me trompe, cette somme de 35 millions serait, si jamais elle était votée, dépensée conformément aux instructions du gouverneur général en conseil. Notre représentant irait-il là bas donner son avis, et, pour me servir des expressions de mon excellent ami le directeur général des Postes, doit-il monter les marches du temple où vont se débattre les questions de paix et de guerre? Si cela est, m'est avis qu'avant d'envoyer en Angleterre un pareil représentant, il conviendrait de s'informer auprès du peuple s'il désire changer son état constitutionnel.

Outre qu'elle est hors de propos, la mesure est mauvaise. Me serait-il permis, monsieur l'Orateur, de dire que, depuis la présentation de ce projet, et depuis que dans cette Chambre des discours ont été prononcés sur le sujet, la chose a fort préoccupé les esprits dans toute l'étendue du territoire. Le premier ministre nous a dit

en présentant sa résolution que, depuis 1763, la protection accordée par l'Angleterre au Canada allait lui coûter énormément cher. On nous a enseigné à penser que la Grande Bretagne avait voulu, en décidant de reculer les bornes de son empire jusqu'aux confins de l'univers, montrer au monde ce dont les Anglais sont capables. Elle a voulu édifier le plus vaste empire dont l'histoire eut jamais parlé. Elle a voulu, dans l'intérêt de la civilisation, donner au monde la protection de son drapeau. Aujourd'hui, les ministres canadiens veulent nous faire entendre que nous sommes trompés en pensant que l'Angleterre s'était inspiré de pareils motifs; qu'il existe un registre où l'on tient le compte de tout ce que l'Angleterre a dû dépenser pour notre protection. Selon eux, la Grande Bretagne ne nous a accordé ni liberté ni indépendance, elle nous a vendus sa protection et l'heure est venue de commencer à nous acquitter de notre dette. Voilà ce qui ressort de leurs discours. Nous avons toujours pensé vivre libres dans un pays libre sous la protection la plus entière du drapeau britannique, librement accordée. Si maintenant il nous faut commencer à payer cette protection, en l'honneur de nos gens, en hommes pratiques, ne vont-ils pas se mettre à calculer quel pourrait bien être le chiffre de notre dette. C'est, à mon sens, chose pernicieuse que d'avoir fait des discours comme quelques uns en ont fait dans cette Chambre; parce que c'est vouloir remplacer par une question de comptabilité, par une question de dollars et de sous, l'amour et la sympathie que nous avions éprouvés pour la couronne anglaise à cause de ce que la Grande Bretagne a fait pour notre population. Et cela, vous le faites dans un temps où les autorités de l'empire déclarent, de façon non équivoque, qu'elles n'ont pas besoin de notre assistance. Elles disent que, seule et sans aide l'Angleterre est en mesure de préserver dans le monde entier les intérêts vitaux de l'empire.

Pourquoi donc cette offre est-elle faite? Parce que le parti au pouvoir s'arroge le monopole du patriotisme; parce que, afin de garder dans ses mains les rênes de l'administration, il agit une fois de plus le vieux drapeau qui déjà lui a si bien servi.

J'ai dit que cette mesure avait été machinée pour des fins politiques. Non seulement le mémoire ne dit pas qu'une crise existe, mais il déclare au contraire qu'il n'en existe pas. Ce mémoire du ministre de la Marine d'Angleterre ne saurait établir l'existence d'une crise; car, autrement, ce serait, de la part du gouvernement anglais, l'aveu public de son impuissance à gérer les affaires de l'empire. Cette mesure est le résultat d'une entente du parti tory canadien avec le parti unioniste anglais. L'idée d'une contribution en argent est venue à ce pays pour la première fois il y a trois ans. On nous avait alors parlé de 20 millions. Depuis, l'Angleterre s'est occupée à exécuter son programme naval, et elle se déclare en mesure, seule et sans aide, de veiller sur les intérêts vitaux de l'empire. En Angleterre, la crise est passée; mais au Canada, elle s'accroît. Ceux qui ont en mains l'administration des affaires impériales viennent nous dire que nulle crise n'existe, que l'on a besoin de rien, qu'il y en a vu aucun péril et voici qu'au Canada, des ministres, sans que rien ne les y oblige, portent de 20 à 35 millions la contribution dont on avait parlé. Là bas, ceux qui sont comptables de leurs actes au peuple assurent que la construction de ces trois navires ne répond à aucun besoin. Ici, des ministres, à qui personne n'a demandé d'exprimer un avis,

Suite à la deuxième page

M. L. J. Gauthier, M.P., a Ottawa

Nous reproduisons du "St-Laurent" publié à Fraserville, sous la direction de notre ami C. A. Gauvreau, député de Témiscouata, l'appréciation du discours de M. Gauthier, sur la question navale.

Je viens d'entendre le député de St-Hyacinthe, L. J. Gauthier.

Arrivé en chambre avec une réputation d'orateur populaire et aimé des foules, Gauthier s'est placé de suite au premier rang des meilleurs lieutenants de Laurier. Son discours très écouté, et dans un anglais coulant comme de source, lors du scandale de l'élection de McDonald, avait surpris la chambre. On s'était demandé d'où venait ce nouvel orateur à la langue d'argent, et de suite Gauthier devenait une personnalité du parlement.

Ce soir il s'est révélé tacticien de premier ordre, dans une logique impeccable.

Grisonnant, quoique jeune, sympathique, très en voix, parlant avec beaucoup de facilité, il a forcé Bob Rodgers à qui il a déjà porté de superbes bottes à écouter jusqu'au bout.

De l'autre côté de la chambre, où il y a comme une grenouillère de fanatiques, lorsqu'un canadien-français se

lève et parle l'anglais, c'est comme une fascination. Ils écoutent, admirent malgré eux, et ne ménagent pas leur sympathie à ceux des nôtres qui ont eu le courage de se rendre maîtres d'une langue assez dure et que plusieurs d'entre nous n'ont pas toujours appris à aimer!

Ils le comprennent et c'est pour cela qu'ils nous en tiennent compte davantage.

Gauthier a eu des aperçus nouveaux sur la question, il a trouvé des arguments neufs et quand on croyait l'affaire épuisée, il lui a donnée une face nouvelle qui a attiré l'admiration de toute la chambre.

Mais là où il fut admiré le plus, au moins du côté libéral, c'est lorsqu'il a eu le courage de dire de grosses vérités aux fanatiques anglais de l'autre côté de la chambre.

Nous aimons la Couronne d'Angleterre, dit-il, pourquoi? Parce que c'est elle qui nous a défendus contre vous, nous les canadiens français.

Essayer d'établir que le mémorandum même de l'amirauté prouvait qu'il n'y avait pas d'urgence, c'était une tâche que Gauthier seul peut être, pouvait entreprendre avec succès et il a réussi.

Suite de la première page

offrent d'ajouter 15 millions à la somme que l'on avait pensé à donner il y a trois ans. Je représente dans cette assemblée un des comités de ce pays; j'ai été élu pour voir aux affaires du Canada et non pour voir à celles de la Grande Bretagne. M'est avis que le peuple anglais sait donner sa confiance aux hommes qui la méritent, et maintenir au pouvoir ceux qui en sont dignes. En donnant mon vote dans cette Chambre à une offre de fonds à employer pour des vaisseaux que ceux-là n'ont pas prévu qui était les plus intéressés au maintien de la suprématie maritimes de la Grande Bretagne, ce serait signifier au peuple anglais qu'il n'a pas su choisir, pour gérer ses affaires, les hommes qu'il fallait. Pour moi, je déclare n'avoir pas été élu pour cela. Les Anglais d'Angleterre sont en mesure de savoir ce qui convient à l'empire, et lequel des deux parti politiques il leur est utile de maintenir au pouvoir. Les habitants de la Grande Bretagne ont, je n'en doute pas, confiance en ceux qui les gouvernent et qui, dans le passé, se sont montrés capables d'assurer le développement de leur pays et de l'empire en général. Lorsque ces mêmes hommes, sous la foi du serment qu'ils ont prêté, adressent à cette Chambre un document de la nature du mémoire du ministre de la Marine d'Angleterre, document où n'existe pas l'ombre d'une preuve d'un besoin de navires ou d'argent, c'est assez pour que je me sente obligé de voter contre la résolution dont nous sommes présentement saisis et d'empêcher, s'il est possible, que ce projet ne passe; car, monsieur l'Orateur, en mon âme et conscience, je crois que, si ce projet de contribution était approuvé par le parlement canadien, ce serait pour l'empire et pour le monde en général la preuve que la Grande Bretagne, en cette année 1913, s'est sentie incapable de maintenir sa suprématie parmi les nations de l'univers. Quant les ministres responsables au peuple de la Grande Bretagne déclarent, en termes non équivoques, qu'ils sont en état de faire face à toutes les circonstances qui peuvent se présenter. Je ne crois pas qu'il soit de l'intérêt de l'empire ni de l'intérêt du Canada que nous votions de cette somme.

De son côté, monsieur l'Orateur, le parti libéral dans cette Chambre a soumis une proposition conforme au programme dont l'initiative a été prise par les plus hautes autorités navales de la Grande Bretagne. Si j'ai bien saisi le sens de ce mémoire, l'Angleterre est en train de concentrer sa flotte dans ses propres eaux, et elle demande aux colonies de voir elles-mêmes à protéger leur littoral, comme aussi de se porter au secours de la Grande Bretagne si jamais l'empire était en danger. La mesure que nous proposons, nous les membres de la gauche, s'harmoniserait avec la direction présentement donnée aux affaires navales en Angleterre. Aussi, je prendrai tous les moyens d'empêcher que ne passe le projet du Gouvernement. Je voterai donc contre la résolution et en faveur de l'amendement.

Gabinet Provincial

Sir Lomer Gouin, premier ministre, est parti en voyage d'Europe. Jeudi le 30 du courant, il montait, à New-York, à bord du paquebot "Savoie" pour faire la traversée de l'Atlantique. Tous les membres du cabinet provincial étaient à Montréal, le mercredi 29 du courant.

Le gouvernement a alors disposé de certaines routines d'administration et avant le départ Sir Lomer Gouin a confié à l'hon. M. Allard la tâche d'agir comme premier ministre suppléant et à l'hon. M. Taschereau celle de remplir les fonctions de procureur-général suppléant.

La Commission du Port de Québec acquiert une vaste propriété, sur la rive sud, à l'anse-aux-Sauvages, vis-à-vis l'île d'Orléans, à l'est du site de la future cale-sèche. Le Président Price est très réticent et avoue seulement que la Commission projette là des améliorations qui pourraient avoir trait à la navigation d'hiver, à laquelle on songe toujours, entre Québec et l'océan.

Une suggestion

Rodolphe Forget, dont l'audace est incommensurable a lancé, l'autre jour, un défi à M. Rodolphe Lemieux, offrant à celui-ci de régler l'affaire, les accusations portées au sujet de la Banque Internationale, etc., devant les électeurs de Montmorency, de Charlevoix ou de Rouville.

Ca serait vraiment s'en clairer à bon marché!

Et puisqu'il serait si facile, pourquoi, si le gouvernement fédéral n'accorde pas une enquête M. Rodolphe Forget ne propose-t-il pas à M. Rodolphe Lemieux de mettre fin à leur duel sur le territoire français par exemple!

La MEILLEURE FARINE pour GATEAUX et PATISSERIES
Farine Préparée XXX DE BRODIE
En vente chez tous les Epiciers
Brodie & Harvie, Limitée
14 rue Bleury, Montréal

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

Train spécial du dimanche

Un train spécial entre Montréal et St. Hyacinthe, arrêtant à toutes les stations intermédiaires dans chaque direction, partira tous les dimanches jusqu'à avis contraire.

Allant — Partira de Montréal à 12.10 p.m.
Revenant — Quittera St. Hyacinthe à 8.00 p.m.

Horaires des Trains.

ALLANT À L'EST.
8.33 a.m.—Tous les jours pour St. L. boire, Acton Vale, Richmond (Excepté le dimanche) pour Victoriaville, Lévis et Québec.
9.05 a.m.—Tous les jours pour Richmond, Sherbrooke, Island Pond, Lewiston et Portland. (Excepté le dimanche) pour Victoriaville, Lévis et Québec.
5.38 p.m.—Tous les jours (excepté le dimanche) pour Acton Vale, Richmond, Victoriaville, Québec, Sherbrooke, Island Pond, Lewiston et Portland.
ALLANT À L'OUEST.
5.21 a.m.—Tous les jours pour St. Hilaire, Belœil, St. Lambert et Montréal.
7.30 a.m.—Tous jours (excepté le dimanche) pour St. Hilaire, Belœil, St. Lambert et Montréal.
11.48 a.m.—Tous les jours (excepté le dimanche) pour St. Hilaire, Belœil, St. Lambert et Montréal.
5.00 p.m.—Tous les jours pour St. Lambert et Montréal seulement.
5.47 p.m.—Tous les jours pour Ste Madeleine, Belœil, St. Lambert et Montréal.
Pour toute information s'adresser à E. FOURNIER, Agent.

Gateaux, Biscuits, Pâtisseries.

Ce qui a fait, ce qui justifie la vogue sans cesse croissante de la

Farine St. Lawrence

c'est sa haute qualité. Toute personne qui s'en est servie pour Gateaux, Biscuits ou Pâtisseries en a obtenu des résultats tellement satisfaisants qu'elle l'a non-seulement adoptée définitivement, mais encore qu'elle la recommande chaleureusement dans le cercle de ses relations.

Le volume des ventes—toujours croissantes—consacre le succès des marques de Farine "St. Lawrence".

THE ST. LAWRENCE FLOUR MILLS CO. LIMITED
1110, RUE NOTRE-DAME OUEST MONTREAL. PHONE BELL MAIN 6741.
"La Farine St. Lawrence, blanche et pure comme le Lys".

Toujours le même!

Dans un discours prononcé à un banquet conservateur, l'hon. M. Bruno Nantel a ouvert la bouche non seulement pour manger, cette fois, mais pour parler.

Et qu'a-t-il dit?

Oyez, oyez!

"Je n'ai pas changé d'opinion ni d'attitude sur la question navale."

Eh bien! elle est raide celle là! Et savez vous comment M. Nantel prouve son affirmation? En nous rappelant sa première volte face sur cette question.

Drôle de manière n'est ce pas, de démontrer qu'il n'a pas changé d'attitude!

En effet, M. Nantel nous remet en mémoire une chose qu'il ne faut pas oublier: il vota avec tous les autres conservateurs la résolution du 29 mars 1909, proposée par le gouvernement Laurier, laquelle résolution s'opposait à une contribution en argent aux guerres de l'empire et approuvait la création d'une marine canadienne.

Or, aujourd'hui, M. Bruno Nantel s'oppose à la création d'une marine canadienne, qui était et qui reste le programme libéral, et se prononce en faveur d'une contribution de \$35,000,000 à la défense navale de l'Angleterre.

Vous voyez bien que M. Nantel n'a pas changé!

Quel audacieux comédien!

M. Bruno Nantel, qui ose rappeler la résolution du 29 mars 1909 qu'il a votée, croit-il que la suite, dont il ne parle pas, a été oubliée?

Peu après le 29 mars 1909, N. Nantel s'unit aux nationalistes, prit MM. Monk et Bourassa pour chefs et combattit "unguibus et rostro", dans un vulgaire but électoral, la loi de la marine.

Aujourd'hui qu'il a escaladé sur le dos des nationalistes le pouvoir tant désiré, qu'il est ministre gros comme les deux bras, il tourne son large dos à ses idées nationalistes et anti impérialistes et il endosse la politique navale jingoe de son chef Borden qui propose de payer immédiatement un tribut de \$35,000,000 à l'Angleterre en attendant la marine très impérialiste qu'il veut établir.

Et voilà comment M. Bruno Nantel n'a jamais changé d'opinion ni d'attitude sur cette question!

Ce que M. Nantel a voulu dire, sans doute, c'est qu'il n'a jamais en réalité changé de parti politique, ce que nous savions déjà. Mais il ne peut cacher à ceux qui ont des yeux pour voir et des oreilles pour entendre, les multiples cabrioles qu'il a exécutées sur la question de la marine.

Le voile de l'urgence dont il veut couvrir ses avatars, est par trop transparent. On voit à travers son manque de sincérité, ses grimaces de pître et le jaune sourire qui contracte sa face de comédien.

M. Nantel ment ou fait preuve d'ignorance quand il dit que le gouvernement Laurier proposa la résolution du 29 mars 1909 en prétendant qu'elle avait pour but de répondre à un besoin d'urgence pressant.

M. Nantel soutient ce mensonge après M. Henri Bourassa.

Bref, ce qui est vrai, c'est qu'en votant la résolution de 1909, M. Bruno Nantel agissait en conservateur suivant son chef comme un mouton; en se contredisant ensuite et en combattant le projet de marine qu'il avait approuvé dans la résolution de 1909, il faisait encore acte de conservateur avide du pouvoir; en se contredisant de nouveau maintenant et en offrant un tribut de \$35,000,000 comme contribution à la défense navale de l'Angleterre, M. Nantel agit toujours comme un conservateur qui se cramponne aux honneurs ministériels.

Ce politicien n'a pas changé en ce sens qu'il n'a jamais cessé d'être un comédien. Mais ce qu'il a souvent varié ses coutumes pour mystifier les badauds et augmenter ses recettes!

LE FRANC.

Toupet et front

Tout le monde reconnaît que Rodolphe Forget n'a pas un toupet ordinaire pour faire preuve de son effronterie, et qu'il faut avoir un front à la Salgny, pour le défendre.

C'est bien du moins que Sévigny, comme ce fin fin de Lamarche, député de Nicolet, ait au moins la reconnaissance du ventre.

C'est la caisse électorale de Rodolphe Forget qui a déterminé ces "petits farceurs nationalistes d'hier, mais d'un bleu féroce" à se fourrer les dix doigts dans l'œil.

Imaginez vous si Salgny en prépare une fameuse "braille" pour la prochaine campagne électorale pour accompagner la panegyrique qu'il fera de Rodolphe Forget, l'homme qui fait "honneur à sa race!"

Si c'est à la race française que Rodolphe Forget fait honneur, il est certain qu'en France, l'an prochain, on va lui décerner le prix de vertu, le prix Montyon.

En attendant M. Borden devra accorder une petite enquête pour établir cette vertu!

Dans une circulaire où elle rappelle à ses clients dans quelle langue doivent être rédigés les messages internationaux qu'on lui confie, l'agence télégraphique canadienne Great North Western dit: "dans la langue du pays d'origine ou du pays de destination, ou dans la langue française langue universelle."

On vient d'achever le percement d'un tunnel sous les Pyrénées, entre Bourg Madame et Ripoll.

Magasin de Hautes Nouveautés

Il est reconnu que pour avoir le plus grand choix d'Étoffes à Robes, Soies de Fantaisie pour Blouses, Garnitures, Collets, Dentelles, Sacoche, etc., il faut visiter le magasin de BERGERON & SICOTTE.

Un immense assortiment d'Indiennes, Ducks, Mouselines, Oranis des couleurs les plus nouvelles, aussi Cotonnades de toutes orne

Tapis et Prelarts

Notre département de Tapis et de Prelarts est reconnu comme étant le plus considérable en ville.

Nous attirons votre attention sur nos Tapis tout laine de la marque "MAPLE LEAF" supérieur à tout autre tapis de ce genre comme couleur et durabilité.

Tapis de foyers, Prelarts jusqu'à 4 verges de large. Portières, Rideaux, Tapis de tables, etc.

UNE VISITE VOUS CONVAINCRA

BERGERON & SICOTTE

ST-HYACINTHE

Découpez cette Réclame

OU bien envoyez votre nom et votre adresse pour un de nos livres qui ont révélé aux cultivateurs canadiens tout ce qu'on peut faire avec le Béton.

Ce livre,

"L'utilité du Ciment pour le Cultivateur"

vous sera envoyé absolument gratis. Vous n'êtes pas le moindre tenu d'acheter le ciment "Canada" ou de faire autre chose à notre égard.

VOUS trouverez que le livre est intéressant, instructif et que ce que vous y apprendrez vous vaudra bien de l'argent. Ce n'est pas un catalogue. Il explique dans un langage simple comment on doit se servir de béton pour toute espèce de construction autour de la ferme. Vous y trouverez une foule d'usages très utiles, bien décrits et bien illustrés.

Ecrivez votre nom et votre adresse sur le coupon ci-dessous, ou envoyez-le sur lettre ou sur carte postale, et on vous expédiera le livre par retour du courrier.

Adressez:

Le Gérant de la Publicité

CANADA CEMENT COMPANY LIMITED

511 Edifice du Herald, Montreal

send me your book

Si vous avez des questions sur son emploi, rappelez-vous que vous avez un Département d'Informations pour les Cultivateurs, qui répondra à toutes vos questions gratis.

L'Histoire de Ito-Norisuke

LEGENDE JAPONAISE

Dans la ville d'Uji, dans la province de Yamashiro, vivait, il y a environ six cents ans, un jeune samurai nommé Ito Tatéwaki Norisuke dont les ancêtres avaient appartenu au clan de Heiké. C'était un beau garçon, de caractère aimable; il était bon étudiant, et adroit aux armes. Mais sa famille était pauvre; il n'avait point de patron dans la noblesse militaire, aussi son avenir était-il incertain. Il vivait cependant avec tranquillité, se consacrant à l'étude de la littérature, et n'ayant, comme dit le conteur japonais, "Que la Lune et le Vent pour amis."

Un soir d'automne, Ito faisait une promenade solitaire dans les environs de la colline nommée Kotobékiyama. Il vint à passer une jeune fille qui suivait le même chemin. Elle était riche ment vêtue, et paraissait âgée de onze ou douze ans. Ito s'approcha d'elle et lui dit :

—Bientôt le soleil sera couché, fillette, et ceci est un endroit bien solitaire. Puis je savoir si vous avez perdu votre chemin ?

Elle le regarda avec un gai sourire, et lui répondit avec humilité :

—Non ! Je suis une Miya-dzukai, une "servante de résidence auguste" et je suis en service dans le voisinage. Je n'ai plus qu'un bout de chemin à faire.

Lorsqu'elle employa le terme miya-dzukai, Ito comprit que cette jeune fille était sans doute au service de personnes de haut rang. Et ceci le surpris, car il n'avait jamais entendu raconter qu'aucune famille distinguée habitât dans ce voisinage.

Mais il dit seulement :

Je retourné à Uji, où se trouve ma demeure. Vous me permettrez peut-être de vous accompagner le long du chemin, car ces parages sont bien déserts.

Elle le remercia gracieusement, et parut contente de cette offre.

Et ils reprirent leur route, tout en bavardant. Elle lui parla du temps, des fleurs, des papillons, et des oiseaux; elle lui raconta une visite qu'elle avait faite jadis à Uji, et lui décrivit les aspects les plus célèbres de la capitale, où elle était née. Et le temps passait agréablement pour Ito, qui écoutait ce gai babillage.

Enfin, à un tournant de la route, ils pénétrèrent dans un hameau, où régnait l'ombre épaisse d'un bosquet de jeunes arbres.

Il faisait très sombre dans ce village. Le soleil s'était couché et, sous les arbres, il ne faisait même pas de crépuscule.

—Maintenant, bon seigneur, dit l'enfant, en désignant un étroit sentier qui débouchait sur la grande route, il me faut aller de ce côté.

—Alors, permettez-moi de vous reconduire à votre demeure, dit Ito.

Et il s'engagea dans le sentier en tâtonnant son chemin, tellement il faisait sombre. Mais la jeune fille s'arrêta bientôt devant une petite barrière, à peine visible dans l'obscurité, une petite barrière en treillage, au delà de laquelle on apercevait les lumières d'une maison.

—Voici, dit-elle, l'honorable demeure dans laquelle je sers. Puisque vous vous êtes tellement dérangé pour moi, bon seigneur, ne daignerez-vous pas entrer et vous reposer un peu.

Ito accepta, charmé par la simplicité de l'invitation. Et puis il était curieux de connaître les personnes de haut rang qui avaient choisi, comme demeure, un village aussi abandonné. Il n'ignorait pas que parfois de nobles familles se retirent ainsi de la vie pour avoir encouru la colère du gouvernement dans des troubles politiques. Et il supposait qu'il allait sans doute se trouver en présence de tels exilés volontaires.

" "

Il franchit la grille que sa jeune compagne ouvrit pour lui. Il se trouva dans un jardin étrange. On y distinguait vaguement un paysage en miniature, ou serpentait un ruisseau.

—Daignez attendre un petit instant dit l'enfant. Je vais annoncer votre honorable arrivée.

Et elle se hâta vers la maison.

C'était une habitation assez vaste d'apparence très ancienne, et construite, en effet, à la mode du temps passé. Les portes à coulisses étaient ouvrites, mais l'intérieur, quoique illuminé, était dissimulé par un superbe rideau de bambou, tendu le long de la galerie. Derrière ce rideau bougeaient des ombres, des ombres de femmes. Tout à coup les notes d'un Koto s'égrenèrent dans la nuit. La nature était si légère et si douce que Ito pouvait à peine en croire ses sens. Et tout en écoutant, il fut envahi par une joie langoureuse, joie étrangement mêlée à de la tristesse. Il se demandait comment il était possible à une femme de jouer de telle façon ?.. Était-ce même une femme qui jouait ? Cette musique était elle terrestre ? Il ne savait car au son de cette mélodie, un enchantement semblait s'être infiltré dans son cœur.

Puis la douce musique se tut. Et, au même instant, Ito revit la petite servante à ses côtés.

—Seigneur, lui dit elle, on vous demande de bien vouloir entrer.

Elle le conduisit alors à la porte, où il déposa ses sandales. Une femme âgée qu'il devina être la Rojo, la matrone de la maison, l'accueillit sur le seuil. Elle le mena à travers d'innombrables appartements jusqu'à une grande pièce, bien éclairée. Puis avec maintes salutations respectueuses, elle le supplia de prendre la place d'honneur réservée aux hôtes distingués.

Ito fut surpris par la majesté de la salle, et par la beauté imprévue des décorations. Bientôt une des servantes apporta des rafraichissements. Et Ito remarqua que les coupes et les autres vaisseaux étaient ornés d'une façon rare et riche, et ornés d'un dessin qui marquait le haut rang de leur possesseur.

Ito sentait croître en lui sa curiosité. Quel noble personnage avait choisi cette retraite solitaire, et quel événement avait inspiré cet inconnu le désir d'une telle solitude ? Mais la vieille femme interrompit tout à coup ses réflexions.

Elle lui dit :
—Est-ce que je me trompe en supposant que vous êtes Ito Sama, de la ville d'Uji ?

Ito acquiesça en s'inclinant. Il n'avait pas dit son nom à la petite miya-dzukai, et la façon dont la vieille femme l'interrogea le fit tressaillir.

—Ne croyez pas, je vous prie, ma question indiscrète, continua la suivante. Une vieille femme comme moi peut se permettre de poser des questions sans pour cela être indiscrète ni curieuse. Lorsque vous êtes arrivé à la maison, j'ai cru vous reconnaître. Je ne vous ai demandé votre nom que pour dissiper mes doutes, avant de vous parler d'autre chose, J'ai, en effet, une communication importante à vous faire. Vous traversez souvent ce village, et Himégimi-Sama vous a aperçu, un matin. Depuis cet instant elle songe à vous nuit et jour. Elle a même tant songé à vous, qu'elle est tombée malade : nous avons été très inquiets à son sujet. C'est pour cela que j'ai pris la peine de demander votre nom et votre demeure. Et j'allais vous envoyer une lettre, quand vous vous êtes présenté à la grille accompagné de la petite servante. Je ne puis vous dire comme je suis contente de vous voir. Cela me paraît une coïncidence presque trop heureuse pour être vrai. Je crois vraiment que cette rencontre a été combinée grâce à Enmusubi-no-Kami, — le grand Dieu de Izumo, qui noue les nœuds des unions fortunées. Et maintenant qu'une si bonne chance vous a mené ici, vous ne refuserez peut-être pas, s'il n'y a nul obstacle à une pareille union, de rendre joyeux le cœur de notre Himégimi-Sama.

Ito ne sut pas, tout d'abord, que répondre. Si la vieille femme lui avait dit la vérité, c'était une occasion extraordinaire qui s'offrait à lui. Seule une grande passion pouvait mener la fille d'une noble lignée à rechercher de sa propre volonté l'affection d'un samurai inconnu, sans maître, qui ne possédait nulle fortune, et qui n'avait point d'avenir. D'un autre côté il n'était pas

dans l'honnête nature du jeune homme d'avancer ses propres affaires en tirant profit d'une faiblesse féminine. Et puis toutes les circonstances de cette aventure étaient mystérieuses et inquiétantes. Pourtant, comment refuser la proposition imprévue ? Tout cela le troublait infiniment.

Après un court silence, il répondit :
—Il n'y a nul obstacle, car je n'ai ni femme, ni fiancée, ni liaison avec aucune femme. Jusqu'à présent j'ai vécu avec mes parents, et ils n'ont jamais parlé de me marier. Vous n'ignorez pas qui je suis, un pauvre samurai, et que je n'ai pas de patron parmi les personnages de haut rang. Je ne voulais pas me marier avant d'avoir amélioré ma situation. Quant à la proposition que vous m'avez fait le grand honneur de me faire, je répondrai seulement que je me suis fort indigne de l'attention d'une noble jeune fille.

La vieille femme sourit comme si ces paroles ne lui déplaisaient point, et elle dit :

—Il vaut mieux ne pas vous décider avant d'avoir vu notre Himégimi Sama. Vous n'hésitez peut-être plus après l'avoir vue. Daignez me suivre pour que je vous présente à elle !

" "

Elle le conduisit dans une autre grande salle de réception où l'on avait fait tous les préparatifs d'une fête, et lui ayant désigné la place d'honneur, elle le quitta pour un instant. Elle revint, presque aussitôt, accompagnée de la Himégimi-Sama. Et, en apercevant la jeune maîtresse de céans, Ito ressentit de nouveau l'étrange frisson d'étonnement et de joie qu'il avait éprouvé dans le jardin, en écoutant la musique du Koto. Il n'avait jamais rêvé d'une femme aussi belle. Sa présence semblait irradier de la lumière,

une lumière qui brillait à travers ses robes comme la clarté de la lune à travers des nuages floconneux. Ses cheveux défaits et flottants ondulaient lorsqu'elle se mouvait, ainsi que les branches de saule-pleureur agitées par les brises printanières. Ses lèvres étaient pareilles aux fleurs, du pêcheur, humides de la rosée du matin. Ito fut ravi, comme par une vision. Il se demanda s'il ne contemplait pas la personne de la Vierge Tisseuse qui demeure près de la Rivière Scintillante du Ciel.

La vieille femme se tourna en souriant vers la gracieuse jeune fille, qui demeurait silencieuse et rougissante les yeux baissés. Et elle lui dit :

—Vois, mon enfant ! C'est au moment même où nous espérons le moins pareille chose, que celui que tu désires rencontrer se présente à toi, de son propre gré. Seule la volonté des dieux les plus puissants a pu provoquer un aussi heureux événement. Et d'y penser simplement me fait pleurer de joie.

Et elle se mit à sangloter.

—Mais, reprit elle en essuyant ses larmes avec sa manche, il ne tient plus qu'à vous, à moins que l'un de vous deux refuse, ce dont je doute fort d'échanger vos serments, et de prendre part à votre repas de noces.

Ito ne répondit rien. L'incompréhensible vision qu'il contemplait le rendait muet et le privait de toute volonté. Des servantes entrèrent, portant des plats et des vins. Le repas de noces dressé devant les jeunes gens, qui se firent leurs serments. Pourtant Ito était comme en extase. Le merveilleux de l'aventure, la beauté de la mariée le ravissaient toujours. Une joie qu'il n'avait encore jamais éprouvée emplissait son cœur, comme un grand silence, mais, petit à petit, il reprit son calme accoutumé et put parler sans embarras

Il but copieusement. Il osa même parler, modestement, mais très gaiement des doutes et des craintes qui l'avaient opprimé. Et, pendant tout ce temps, la mariée demeurait immobile comme le clair de lune. Elle ne levait pas les yeux, et, lorsque Ito lui parlait elle lui répondait par un sourire, ou par une rougeur subite.

Ito dit enfin à la vieille servante :

—Bien des fois, dans mes promenades solitaires, j'ai traversé ce village sans soupçonner l'existence de cette demeure honorable. Et, depuis que j'y suis entré, je me demande pourquoi les nobles habitants de céans ont choisi un séjour aussi... Maintenant que votre Himégimi-Sama et moi avons échangé nos serments, il me semble étrange que je ne connaisse pas encore le nom de son auguste famille.

A ces mots une ombre passa sur le visage de la bonne vieille femme. Et la mariée, qui avait à peine parlé, jusqu'à présent, pâlit tout à coup, et parut en proie à une vive inquiétude. Après quelques instants de silence, la vieille femme répondit :

—Il serait difficile de vous cacher notre secret plus longtemps. Et j'estime qu'en tout cas, maintenant que vous êtes un de nous, il faut vous mettre au courant. Apprenez donc, Seigneur Ito, que votre épouse est la fille du Shigehira Kyô, le grand et malheureux Sam mi Chujô.

A ces mots, le jeune samurai sentit un frisson glacer toutes ses veines. Shigehira Kyô, le célèbre guerrier et homme d'Etat du clan de Heiké, était tombé en poussière depuis bien des siècles. Et Ito comprit tout à coup que tout ce qui l'entourait, — la salle, les lumières et le banquet, — était un rêve du passé. Et les formes devant lui n'étaient pas celles d'êtres vivants, mais les ombres de personnes mortes.

Continué à la page 4.

SI VOTRE BEBE EST MALADE
DONNEZ-LUI DES TABLET-
TES BABY'S OWN

Les petits malaises de la première enfance et de l'enfance doivent être traités promptement ou ils deviendront graves. Une dose de Tablettes Baby's Own au besoin réglera l'estomac et les intestins et tiendra vos petits en bonne santé. Ou elles redonneront la santé promptement si la maladie se produit d'une façon inattendue. Mme M. Thompson, Oil Springs, Ont., dit : —J'ai employé les Tablettes Baby's Own pour mes petites filles comme l'exigeaient les circonstances, et les ai toujours trouvées d'un très grand secours. Aucune maman, suivant moi, ne devrait se passer de ces tablettes."

Les Tablettes sont vendues par les marchands de remèdes ou expédiées par la poste à 25c la boîte par The Dr Williams' Medicine Co., Brockville, Ont.



Les METIERS FATIGANTS

La nourriture ordinaire ne suffit pas aux ouvriers et artisans livrés par profession à des travaux qui les obligent à des efforts constants et de chaque jour. Il faut à cette classe de travailleurs un stimulant de l'énergie, un aliment d'épargne pour soutenir l'effort quotidien et ne pas ruiner l'organisme. C'est le genièvre aux propriétés médicinales qui fournira cet aliment d'épargne, c'est le

GIN "CROIX ROUGE"

Fabriqué sous le contrôle du Gouvernement

offrant toutes les garanties de pureté, de qualité et d'âge, fabriqué avec le choix des grains de l'Ouest associés à la meilleure variété de genièvre.

Dans l'intérêt de votre santé, renoncez aux Gins Etrangers dont la fabrication n'est soumise à aucun contrôle, alors que chaque flacon de Gin Canadien "Croix Rouge" strictement pur et âgé, est revêtu du Timbre Officiel de Contrôle du Gouvernement Canadien.

BOIVIN, WILSON & CIE, LIMITEE.

520, RUE ST-PAUL,

MONTREAL.



La teinture Domestique
ne m'offre aucun embarras. Elle fait simplement mes délices.
Et ceci, parce que je fais usage de

DYOLOA
UNE TEINTURE POUR TOUS

C'est la plus Simple, la plus Fropre et la Meilleure teinture domestique que l'on puisse acheter. Il ne vous est nullement nécessaire de savoir quels sont les tissus qui entrent dans la confection de vos marchandises. Ainsi, impossible de faire erreur.
Demandez notre carte échantillon gratuite, et notre livret qui vous donne les résultats obtenus, en teignant au d'autres couleurs.
The Johnson-Richardson Co., Limited, Montréal.

Suite de la page 3.

depuis très longtemps. Mais presque aussitôt le frisson glacé passa. Autour de lui le charme revint et sembla augmenter, et il ne ressentit aucune crainte. Quoique son épouse fut venue vers lui hors du Yomi, hors du lieu des Jeunes Sources de la Mort, son cœur était tout à fait conquis. Celui qui épouse un fantôme deviendra lui-même un fantôme. Et Ito se sentait prêt à mourir non pas une fois, mais plusieurs fois, plutôt que de trahir, par une parole ou un regard une pensée qui put jeter une ombre de douleur sur le front de la belle illusion qui se tenait devant lui. Il ne doutait pas de l'amour qu'on lui offrait. On lui avait dit la vérité, alors que toute intention mauvaise eut été mieux servie par le mensonge. Mais les pensées et les émotions passèrent devant lui comme un éclair, le laissant résolu à accepter l'étrange situation telle qu'elle s'était présentée à lui, et d'agir comme il l'eût fait s'il eût été choisi, au temps de Jii-ei, par la fille de Shigehira.

— Ah ! la pitié de cela ! s'écria-t-il. J'ai entendu parler du sort cruel du seigneur Shig-hira.

— Oui, répondit la vieille femme à travers ses sanlots. Ce fut, en effet, un sort cruel. Son cheval fut tué sous lui par une flèche et tomba, l'entraînant dans sa chute ; Shigehira appela au secours. Mais ceux qui avaient vécu de sa générosité le désertèrent à l'heure du danger. Il fut fait prisonnier et envoyé à Kamakura, où on le traita d'une façon indigne, pour le mettre enfin à mort. Sa femme et son enfant, cette chère fillette ici présente, étaient alors cachées. Car, partout, les membres du clan de Heiké étaient traqués et tués. Lorsque la nouvelle de la mort du seigneur Shigehira nous parvint, le chagrin fut trop intense ; la mère ne put le supporter. Et l'enfant fut laissée à mes soins, sans personne d'autre pour la chérir, puisque tous ses parents étaient morts ou avaient disparu. Blo n'avait que cinq ans ! J'avais été sa nourrice, et je fis tout ce que je pus pour elle. Nous errâmes, année après année, d'un endroit à l'autre, vêtues des robes de pèlerins. Mais ces tristes souvenirs sont déplacés, s'écria tout à coup la vieille femme en essuyant ses larmes. Pardonnez le cœur imbécile d'une femme très âgée, qui ne peut oublier le passé. Voyez ! La petite fille que j'ai élevée est maintenant devenue une Himégimi-Sama, en vérité. Et si nous vivions au bon temps de l'empereur Takakura, qu'elle destinée ne lui serait pas réservée ! Enfin, elle a le mari qu'elle désirait, et c'est le plus grand des bonheurs... Mais il se fait tard. La chambre nuptiale a été préparée, et je vais vous laisser.

— Ah ! la pitié de cela ! s'écria-t-il. J'ai entendu parler du sort cruel du seigneur Shig-hira.

— Oui, répondit la vieille femme à travers ses sanlots. Ce fut, en effet, un sort cruel. Son cheval fut tué sous lui par une flèche et tomba, l'entraînant dans sa chute ; Shigehira appela au secours. Mais ceux qui avaient vécu de sa générosité le désertèrent à l'heure du danger. Il fut fait prisonnier et envoyé à Kamakura, où on le traita d'une façon indigne, pour le mettre enfin à mort. Sa femme et son enfant, cette chère fillette ici présente, étaient alors cachées. Car, partout, les membres du clan de Heiké étaient traqués et tués. Lorsque la nouvelle de la mort du seigneur Shigehira nous parvint, le chagrin fut trop intense ; la mère ne put le supporter. Et l'enfant fut laissée à mes soins, sans personne d'autre pour la chérir, puisque tous ses parents étaient morts ou avaient disparu. Blo n'avait que cinq ans ! J'avais été sa nourrice, et je fis tout ce que je pus pour elle. Nous errâmes, année après année, d'un endroit à l'autre, vêtues des robes de pèlerins. Mais ces tristes souvenirs sont déplacés, s'écria tout à coup la vieille femme en essuyant ses larmes. Pardonnez le cœur imbécile d'une femme très âgée, qui ne peut oublier le passé. Voyez ! La petite fille que j'ai élevée est maintenant devenue une Himégimi-Sama, en vérité. Et si nous vivions au bon temps de l'empereur Takakura, qu'elle destinée ne lui serait pas réservée ! Enfin, elle a le mari qu'elle désirait, et c'est le plus grand des bonheurs... Mais il se fait tard. La chambre nuptiale a été préparée, et je vais vous laisser.

Elle se leva, et écartant les écrans qui séparaient la salle de réception de la pièce voisine, les fit entrer dans leur chambre. Puis, avec des paroles de joie et de félicitation, elle se retira, et Ito fut laissé seul avec sa femme.

Comme ils reposaient ensemble, Ito demanda :
— Dis-moi, mon aimée, quand me désiras-tu pour la première fois pour mari ?
Car tout semblait si réel qu'il ne pensait presque plus à toute l'illusion tissée autour de lui.

Elle répondit d'une voix pareille au roucoulement de la colombe :
— Mon auguste seigneur et mari, je te vis pour la première fois au temple d'Ishiyama, où je me rendis avec ma mère d'adoption. Et parce que je te vis, le monde me parut transformé à partir de cette heure et de ce moment. Mais tu ne t'en souviens pas, car notre

première rencontre n'a pas eu lieu dans ta vie présente, mais il y a très, très longtemps. Depuis, tu as passé par beaucoup de morts et de naissances, et tu as été incarné dans beaucoup de corps !... Mais moi, je suis toujours demeurée telle que tu me vois maintenant. Je ne pouvais obtenir d'autre corps, ni revivre dans aucun autre état d'existence, à cause du grand désir que je ressentais pour toi. Mon cher seigneur et mari, je t'ai attendu à travers d'innombrables siècles.

Et le mari entendit ces étranges paroles sans s'entourner ni sans craindre. Il ne désirait rien de plus dans cette vie, ni dans toutes les vies à venir, que d'être étreint par les bras de sa femme et d'entendre la caresse de sa voix.

Mais le tintement de la cloche d'un temple voisin annonça la venue de l'aube. Les oiseaux se mirent à piailler, la brise du matin fit murmurer tous les arbres. Soudain, la vieille nourrice repoussa les écrans à coulisse de la chambre nuptiale et s'écria :

— Mes enfants, l'heure est venue où il faut nous séparer. Il ne faut pas que vous soyez ensemble pendant le jour, ne fût-ce qu'un instant ! Cela vous serait fatal. Il faut vous dire adieu.

Sans mot dire, Ito se prépara à partir. Il comprenait vaguement l'avertissement donné, et il se résignait absolument au destin. Sa volonté ne lui appartenait plus. Il voulait seulement plaire à son épouse fantôme.

Elle lui remit un petit suzuri, ou pierre à encre, sculptée d'une façon curieuse, et elle lui dit :

— Mon jeune seigneur et mari est un savant. Il ne dédaignera peut-être pas ce petit cadeau. Il est ouvert étrangement parce que c'est très ancien ayant été augustement donné à mon père par la faveur de l'empereur Takakura. C'est pour cette raison seulement que je l'estimais précieux ?

En échange, Ito l'implora d'accepter comme souvenir les kogais de son épée, décoré d'incrustations d'argent et d'or et figurant des rossignols et des fleurs de prunier.

Alors la petite Miya dzukai vint pour le guider à travers le jardin, tandis que son épouse et la nourrice l'accompagnaient jusqu'au seuil de la demeure.

Comme il se retournait, au bas des marches, pour faire un dernier salut, la vieille femme lui dit :

— Nous nous reverrons la prochaine année du Sanglier, à la même heure du même jour du même mois que vous êtes venu ici. Comme nous sommes en l'année du Tigre, vous aurez à attendre dix ans. Mais pour certaines raisons que je ne puis vous dire, il nous sera impossible de nous retrouver ici. Nous allons nous rendre aux environs de Kyôto, où habitent le bon seigneur l'empereur Takakura, nos pères et beaucoup des nôtres. Tous les partisans du clan de Heiké se réjouiront de votre venue. Et, le jour marqué, nous enverrons un Kago, un palanquin, vous chercher.

Les étoiles scintillaient au-dessus du village, lorsque Ito franchit la grille d'entrée. Mais, parvenu à la route ouverte, il vit l'aube qui se levait au delà de lieues de champs silencieux. Il portait le cadeau de sa femme sur son sein. Le charme de sa voix s'attachait à ses oreilles, et pourtant si ce n'avait été le présent qu'il touchait de ses doigts étonnés, il aurait cru volontiers que les souvenirs de la nuit n'étaient que des souvenirs du sommeil, et que sa vie lui appartenait encore.

Pourtant la certitude qu'il s'évitait condamné n'évoqua aucun regret. Il n'était troublé que par la douleur de la séparation, et par la pensée de toutes les saisons qui devraient s'écouler avant que l'illusion se renouvelât pour lui. Dix ans ! Et combien longues lui paraîtraient toutes les journées de ces années ! Il n'espérait pas pénétrer les mystérieuses raisons de ce délai. Les actions secrètes des morts ne sont connues que des dieux seuls !

Souvent, dans ses promenades solitaires, Ito visita de nouveau le village de Kotobikyama, espérant vaguement entrevoir un instant le passé. Mais plus jamais, ni la nuit, ni le jour, il ne retrouva la grille rustique dans l'allée pleine d'ombre. Plus jamais il n'aperçut la silhouette de la petite Miya dzukai, cheminant seule dans le coucher du soleil.

Les villageois qu'il interrogea le cru-

rent ensorcelé. Aucun personnage de haut rang, affirmèrent-ils, n'avait jamais demeuré dans ce hameau. Et il n'y avait jamais eu dans le voisinage de jardin comme celui qu'il décrivait. Mais auprès de l'endroit que désignait Ito s'était élevé jadis un grand temple bouddhiste, et l'on voyait encore quelques-unes des tombes du cimetière du temple. Ito les découvrit au milieu d'un épais bosquet. Elles étaient de l'ancienne forme chinoise, et couvertes de mousse et de lichens. Et les caractères qui y étaient gravés étaient indéchiffrables.

Il n'y avait jamais eu dans le voisinage de jardin comme celui qu'il décrivait.

Ito ne parla à personne de son aventure. Mais bientôt ses parents et ses amis aperçurent un grand changement dans sa personne et sa manière d'être. Jour après jour il devenait plus pâle et plus maigre, bien que les médecins affirmassent qu'il n'avait aucun mal physique. Il avait l'air d'un fantôme, il marchait comme un ombre. Il avait toujours été pensif et solitaire, mais maintenant il semblait indifférent à tout ce qui lui avait donné du plaisir autrefois, même à ses études littéraires grâce auxquelles il pouvait espérer se distinguer. Et il dit à sa mère, qui avait cru que le mariage raviverait ses ambitions d'autrefois, et réveiller son intérêt dans la vie, — qu'il avait fait le vœu de ne jamais épouser de femme vivante. . . .

Et les mois s'écoulaient lentement.

Enfin, l'année du Sanglier arriva, — et la saison automnale. Ito ne pouvait plus faire les promenades solitaires qu'il aimait tant. Il ne pouvait même plus se lever de sa couche. Sa vie s'enfuyait et personne n'en devinait la raison. Et il dormait si profondément et si longtemps, que l'on prenait souvent son sommeil pour la mort.

Il fut éveillé, en sursaut, d'un de ses sommeils, par une voix d'enfant. Et il vit à son chevet la petite Miya-dzu kai, qui l'avait guidé dix ans plus tôt, jusqu'à la grille du jardin disparu.

Elle le salua, lui sourit, et lui dit :

— Je suis priée de vous dire que vous serez reçu ce soir à Chara, près de Kyoto, où se trouve la nouvelle résidence, et que l'on a envoyé un palanquin vous chercher.

Puis elle dit :

Ito comprit qu'on le rappelait loin de la lumière du soleil. Pourtant le message lui causa une joie telle qu'il eut la force de se soulever et d'appeler sa mère. Et il lui raconta alors pour la première fois l'histoire de son mariage et il lui montra la pierre à encre qu'on lui avait donné. Il demanda qu'elle fut placée, dans son cercueil, et il mourut.

On enterra la pierre à encre avec lui. Mais avant les cérémonies des funérailles, des experts l'examinèrent. Et ils déclarèrent qu'elle datait de la période de Jo'an (1160 après J.C.) et qu'elle portait la marque du sceau d'un artiste qui vivait sous le règne de l'empereur Takakura.

LAFCADIO HEARN.

Vendredi treize. . . .

C'était un vendredi, treizième jour du mois.

Treize Chevaliers français gravis, saient, haletant, l'une des treize montagnes du pays de Caux, à la poursuite de treize Chevaliers anglais qui fuyaient, fuyaient ! . . .

Le plus jeune des treize Chevaliers français dit à ses compagnons.
Voulez-vous que je vous conte une des treize histoires que m'ont contées mes treize nourrices ?

C'était un vendredi, treizième jour. — Il y a ainsi des reprises jusqu'à ce que l'un des deux, l'histoire ou l'histoire, reste sur le carreau.

Mais cela amuse les casernes. Et chacun brode, amplifie à perte de vue !

— Auriez-vous cru, Ami lecteur, qu'en notre XXe siècle, on eût pu trouver des diplomates, gens sérieux de naissance par . . . grâce spéciale, exempts de tous les préjugés de toutes les superstitions qui font gémir dans l'abrutissement les nations plongées dans l'obscurantisme de la croyance en Dieu Créateur et Maître des mondes (ouf ! quelles phrases ils font faire, ces illustres animaux émancipés diplomates,

Les Employées



LA lutte pour la vie devient de plus en plus dure pour les employées dans toutes les branches de l'activité humaine. Le travail de bureau aussi bien que le travail en manufacture exige chaque jour une dépense de forces et d'énergie que ne suffit pas à compenser l'alimentation ordinaire et il faut de toute nécessité recourir aux toniques actifs comme le

Vin St. Michel

Le plus puissant des Toniques et des Reconstituants.

Il régénère le sang, soutient le système nerveux, tonifie l'organisme, fortifie la constitution et permet à la femme ou à la jeune fille qui travaille de résister au surmenage de chaque jour et de conserver leur santé.

Le Vin St. Michel se prend à la dose d'un verre à vin avant les repas et chaque fois que le besoin s'en fait sentir.

EN VENTE PARTOUT.

BOIVIN, WILSON & CIE., Limitée, Seuls Agents, 520 rue St. Paul, Montréal. EASTERN DRUG CO., BOSTON, MASS. (Agents pour les Etats-Unis).



ministres ou députés !) et reculant bravement ces esprits forts, devant un vendredi, et un vendredi treizième jour du mois, encore !

Il s'agissait de se réunir.

Ces tereux vulcanisés . . . pardon ; bakanisés, à Londres, aujourd'hui, vendredi, 13 décembre pour essayer de jouer encore, de rouler une fois de plus et la diplomatie européenne, et leurs vainqueurs, les petits Etats des Balkans. Mais le gouvernement turc actuel est plus que pointu il est même tripointu. Or, des gens à trois points c'est tout ce qu'il y a de plus fin, tout ce qu'il y a de plus incrédule !

— Par exemple, n'allez pas les mettre treize à table (dont douze huîtres) ou les loger au numéro 13 ou leur donner la chambre treize à l'hôtel. Ouf, s'ils sont diplomates leur dire de se réunir pour délibérer des conditions de paix, un vendredi 13.

— Mais diriez-vous, en un jour, il peut périr bien des soldats ! Des armées peuvent être anéanties ! . . .

— Vous avez mille fois raison.

Mais oubliez-vous l'horreur d'un vendredi, d'un vendredi qui s'avise d'être un ? . . . Non, non Périssé le genre humain tout entier : mais nous Français maçons esprits forts exempts de par le diable (s'il existe) de toute superstition vous ne nous ferez pas bouger d'une patte un vendredi, et un vendredi 13 encore !

Pour ces Jean-foutre ainsi que les nommait l'illustre et regretté Général de Charette il n'y a ni Dieu ni mystère. Mais avec quelle terreur superstitieuse eux qui se sont affranchis de toutes superstitions dès le sein de leurs mères s'inclinent devant ce mystère qui les terrasse.

Un vendredi, treize ?
Vendredi 13 décembre 1912.

Depuis au-delà de Cinquante Ans.

Le sirop calmant de Mme Winslow a été employé par des milliers de mères pendant la dentition des enfants. Si vous êtes dérangé pendant la nuit, troublé dans votre sommeil par l'enfant qui perce une dent avec douleur, envoyez de suite chercher une bouteille de sirop calmant de Mme Winslow pour la dentition des enfants. Il soulagera instantanément le pauvre petit malade.

Fiez-vous-y, mères, il n'y a pas à s'y tromper. Il guérit la diarrhée, régularise l'estomac et les intestins. Il guérit les coliques, il attendrit les gencives, fait disparaître l'inflammation et donne du ton et de l'énergie au système en général. Le sirop calmant de Mme Winslow pour la dentition des enfants est plaisant au goût et c'est la prescription d'une des plus vieilles et des meilleures nourrices des Etats Unis. En vente chez tous les pharmaciens par tout l'univers. Demandez avec confiance le sirop calmant de Mme Winslow.

Avis

Les personnes qui désirent du Vin trouveront un très bon Vin Vieux de Port et Claret à bon marché chez
H. BARDET,
239A rue Girouard
On est prié de venir le goûter.

Avis

La Compagnie d'Assurance Commercial Union et Northern, dont M. J. Nault était le représentant de son vivant, viennent d'être transportées à M. Ed. Duckett, 161 Boulevard Girouard qui à l'avenir en aura l'agence. Les assurés dans ces Compagnies désirant quelques information au sujet de leur assurance pourront s'adresser à M. Ed. Duckett qui sera à leur entière disposition.

Encouragez votre journal

On a dit en haut lieu que sans le journal, notre langue maternelle serait privée de l'un des principaux éléments de sa conversation au Canada et c'est vrai.

Sachons donc apprécier nos journaux, quelques modestes qu'ils soient, puisque nous avons dans chacun d'eux un champion dévoué de notre langue et de notre foi.

Sachons aussi reconnaître les efforts qu'ils font pour grandir et pour devenir plus forts, plus influents, plus utiles.

En s'y abonnant, on contribue à leur succès et ce succès tourne à l'honneur et au profit de notre race.

En effet, si tous les Canadiens français se faisaient un devoir de recevoir nos journaux, ces derniers pourraient s'améliorer sans cesse pour le bien de tous.

On peut encourager nos journaux en s'y abonnant. On peut encore contribuer puissamment à leur progrès en patronnant de préférence les maisons de commerce qui annoncent dans leurs colonnes.

UN AVERTISSEMENT AUX PLANTEURS DE PATATES

Le Ministre de l'Agriculture à Ottawa a fait publier une affiche bien voyante appelant l'attention des cultivateurs sur la nécessité ou ils se trouvent d'examiner avec soin leurs pommes de terre au moment de la récolte pour déterminer si elles sont ou non atteintes de la "gale noire." Cette pancarte montre en couleurs naturelles un plan de pomme de terre entièrement attaqué ainsi que des tubercules que la gale noire a commencé à attaquer. Les cultivateurs qui découvriront des spécimens douteux dans leur récolte sont priés de les envoyer au botaniste du Dominion, à la ferme expérimentale d'Ottawa.

L'affiche est publiée comme circulaire no 3 du service de la botanique et est distribuée au public par le bureau des publications du Ministère de l'Agriculture.

Les enfants pleurent pour avoir le
CASTORIA
DE FLETCHER

POUR LES FETES
BIERE "DOW"
VOUS EN JOUIREZ !

DEMANDEZ LA BIERE-
Dawes'
Lachine Ale

SA VESSIE ETAIT TERRIBLEMENT ENFLAMMÉE

Les GIN PILLS (Pilules de Genièvre) l'ont soulagé.

Larder Lake, Ont., 26 mars. "Pendant un certain temps mes reins et mon urine m'ont fait souffrir. J'urinais constamment, en petite quantité, jusqu'à trente fois par jour. Chaque fois je souffrais terriblement, et je ne dormais pas des nuits.

J'entendis parler de vos GIN PILLS et décidai de les essayer immédiatement. J'envoyai un de mes camarades en chercher à 60 milles, et je suis heureux de vous dire qu'en moins de six heures j'étais soulagé.

Au bout de deux jours la douleur avait complètement disparu. J'en ai pris environ une demi-boîte et aujourd'hui je me sens aussi bien que jamais et mes reins agissent tout à fait naturellement." SID CASTLEMAN.

Les GIN PILLS soulagent l'irritation de la vessie — guérissent les reins malades, faibles, douloureux — et renforcent ces organes vitaux. Soc. la boîte, 6 pour \$2.50. Echantillon gratuit si vous écrivez à la National Drug and Chemical Co., of Canada, Limited, Toronto. 139P

Le Times de Londres et la politique de M. Borden

"La question n'est pas urgente" dit-il

Ottawa, 30. — Les champions de la contribution navale Borden ont montré un grand empressement, en ces derniers jours, à se servir des journaux britanniques et particulièrement du "Times" de Londres dans la défense de leur cause. Quelques-uns de ces extraits manquaient évidemment de sincérité. Le "Times" n'a pas toujours suivi une voie bien droite dans l'étude des propositions canadiennes, et naturellement des partisans de M. Borden ont choisi les extraits qui faisaient leur affaire.

Le 29 novembre, une semaine avant que M. Borden fit sa déclaration, le "Times" disait dans un article de fond que la flotte britannique n'avait jamais été aussi forte, et que la nation était prête à faire face à toute crise qui pouvait être raisonnablement imaginée, tandis que "tous les grands Dominions ont entrepris, ou sont à la veille d'entreprendre la création d'un nouveau centre de puissance navale. Leur force naissante fait notre force, de même que notre force a toujours fait la leur. Ce n'est pas être bon stratège que d'insister pour que la flotte de la mer du Nord serve de critérium universel pour notre puissance navale. Etablissons donc un "standard" européen répondant aux exigences européennes, — exigences que ce pays est prêt à rencontrer seul, — puis décidons, d'accord avec les gouvernements des Dominions ce que notre sécurité exige ailleurs. Sans doute, même ailleurs les Dominions auront encore besoin de notre aide, mais tenons les deux sphères d'action distinctes et ne comptons sur les navires des Dominions que dans les phères plus larges, situées en dehors des eaux européennes. Chacun de ces deux systèmes cherchera à atteindre le développement le plus parfait possible dans les conditions de chaque sphère, mais ils ne s'amalgameront pas facilement. Les navires pour la construction desquels nous avons reçu des contributions seront également mis en chantier, mais seront désignés pour le service ailleurs que dans les eaux européennes."

LA QUESTION N'EST PAS URGENTE

Telle était l'opinion du Times avant que M. Borden eût annoncé le don de 35 millions de dollars. Le 14 novembre il discute cette offre et dit : "Le peuple canadien est maintenant décidé à prendre sa place dans la première ligne de la défense impériale. Quant à la manière de faire c'est aux Canadiens à choisir, bien entendu, M. Borden a laissé la question ouverte. Sir Wilfrid y répond de suite en se déclarant pour une flotte canadienne séparée. Ce n'est pas à nous de poser ces deux opinions différentes, du reste la question n'est pas urgente. Ce qui importe c'est que les chantiers de construction navale soient répartis dans un grand nombre de centres britanniques plutôt que d'être concentrés ici (en Angleterre). Mais aucun Dominion ne saurait construire de Dreadnoughts en un jour, le cours naturel est de commencer comme le proposait M. Borden

avec de petits navires et de monter graduellement l'échelle."

Ce "cours naturel" n'était nullement, comme le Times cherche à le faire croire, l'idée de M. Borden lorsqu'il fit sa proposition. Ce cours fut exposé par Sir Wilfrid Laurier en 1902 lorsque celui-ci fit prévoir la création de flottes locales canadiennes et refusa de donner une contribution.

Il fut de nouveau élaboré par Sir Wilfrid en 1910 lorsqu'il prépara un programme de construction navale, où il était stipulé que les navires de moindre tonnage de la flotte seraient construits au Canada.

Enfin le "Times" dit que M. Borden a laissé la question ouverte ; il le fallait bien. S'il s'était hasardé à la régler, il aurait perdu l'appui des nationalistes. Sir Wilfrid qui n'est lié par aucune obligation n'a pas hésité à se déclarer pour une marine canadienne comme il l'avait fait autrefois sur le conseil des autorités impériales. Le grand organe impérialiste dit : "Ce qui importe, c'est que les chantiers de constructions navales soient répartis dans un grand nombre de centres britanniques au lieu d'être concentrés ici." Pourrait-on demander une condamnation plus péremptoire de la manie de donner des chèques ou une justification plus complète de la politique Laurier ?

DIX ANS AUPARAVANT

Laquelle des deux politiques semble préférable au point de vue britannique ? En 1902 avant que M. Borden eût inventé son urgence, Sir Wilfrid et ses collègues déclaraient dans un mémoire officiel, à la Conférence impériale : "Qu'ils appréciaient pleinement que à mesure que le Dominion croissait en richesse et en population son devoir était d'attribuer des crédits plus généreux à ces préparations nécessaires de défense qui sont la charge inévitable de toute nation." On voit, dans les minutes officielles de la Conférence, que Sir Wilfrid déclara alors que le gouvernement canadien contemplant l'établissement d'une force navale locale, mais qu'il ne pouvait accorder de contribution directe comme les autres colonies.

Plus de dix années auparavant, Sir Wilfrid Laurier avait posé des fondations d'une politique d'homme d'Etat, politique qui s'était développée en proportion de l'accroissement de la population et de la richesse du Dominion et qui est soumise aujourd'hui au peuple canadien dans l'amendement de Sir Wilfrid à la résolution navale de M. Borden.

Sept années plus tard, en 1909, Sir Wilfrid considéra que les circonstances avaient changé et que le Dominion avait fait de tels progrès que le moment était venu de fonder une marine canadienne qui agisse en collaboration avec la marine impériale et réduise ainsi d'autant le fardeau de l'armée britanniques. Cette résolution à laquelle le mot "rapide" fut inséré sur les instances de M. Borden fut adoptée à l'unanimité et en 1910 la loi du service naval fut présentée et sanctionnée le 4 mai, malgré une opposition vigoureuse de la part de M. Borden et de ses partisans.

CE QUI IMPORTE RÉELLEMENT

Le gouvernement Laurier ne perdit pas de temps. En décembre 1912 le Times disait : "Ce qui importe réellement, c'est que les chantiers de construction navale soient répartis dans un grand nombre de centres britanniques au lieu d'être concentrés ici (en Angleterre) : mais aucun Dominion ne saurait construire de Dreadnoughts en un jour."

C'est exactement ce que Sir Wilfrid avait déjà dit en 1910. Son gouvernement prépara un programme qui comprenait quatre croiseurs du type perfectionné Bristol, et six contre-torpilleurs du type perfectionné River — types recommandés par l'amirauté britannique — Et le 8 juillet 1910 le gouvernement faisait paraître l'annonce suivante dans les journaux Canadiens :

"Les navires seront construits conformément aux plans et devis de l'Amirauté britannique, mais ces plans, de nature confidentielle, ne seront montrés qu'à des maisons approuvées. Le Département du service naval sera donc heureux de recevoir des communications de toute maison canadienne ou britannique qui désirerait soumissionner pour construire ces

navires au Canada.

"Ces maisons devront établir qu'elles ont, ou qu'elles se proposent d'installer un chantier maritime de dimensions suffisantes pour la construction des navires du type Bristol et qu'elles ont l'expérience nécessaire pour qu'elles puissent garantir que ces navires seront construits conformément aux devis de l'amirauté."

LA SAGESSE DE LA POLITIQUE LIBÉRALE

Toutes les phrases de cette proposition sont en parfait accord avec les vues du "Times" et les déclarations des ministres britanniques au cours des derniers mois. Ce journal proposait de construire des navires pour la flotte impériale ; il proposait d'établir des chantiers maritimes et des quais au Canada afin que "les chantiers de construction navale soient répartis dans de nombreux centres britanniques" ; il proposait de commencer avec de petits vaisseaux de guerre et d'augmenter graduellement. Il n'engageait pas de débiter avec des contrats insignifiants pour la construction de navires d'ordre secondaire et de vaisseaux auxiliaires en Angleterre.

Ainsi les efforts mêmes que s'imposent les journaux britanniques pour louer M. Borden montrent la sagesse plus grande de la politique de M. Laurier.

LUIGY.



"Ah! this is what I've been looking for for years"

OXO CUBES

Quand vous voulez un repas prêt dans un moment c'est quand vous appréciez Oxo Cubes. Aucun trouble — vous n'avez seulement pas besoin d'ôter vos gants. Un Cube — une tasse — de l'eau chaude — et immédiatement une délicieuse tasse d'Oxo bouillante et réconfortante est prête pour vous réchauffer complètement.

Avec un biscuit vous faites un léger mais satisfaisant repas. Juste ce qu'il vous faut le matin avant d'aller travailler — après le théâtre — avant un voyage — entre les repas — ou à toutes les fois que vous voulez vous rafraîchir.

Mieux que le thé et le café et n'a aucun de leurs inconvénients. Chaque Cube est bien enveloppé — est juste de la bonne grosseur pour une tasse — et est extrait du sang des plus beaux boufs que le monde produit.

129 4 CUBES 10c. 10 CUBES 25c.

Le même en qualité force et goût.



LES PRÉVOYANTS DU CANADA

FONDÉE EN 1909

ASSURANCE FONDS DE PENSION

Progression des Affaires à Date

ETAT AU 30 SEPTEMBRE, 1912

	31 déc. 1909.	31 déc. 1910.	31 déc. 1911.	30 sept. 1912
Sections établies, -	45	149	224	267
Sociétaires Actifs, -	1,880	8,540	14,228	17,292
Pensions, -	5,205	19,269	30,910	36,047
Actif, -	\$16,461.94	\$76,217.94	\$170,670.80	\$248,331.90

Continuez cette progression pendant vingt ans, vous aurez une idée des sommes énormes dont disposeront Les Prévoyants du Canada, lorsque le temps de payer les rentes sera venu.

Ne manquez pas d'entrer avant le 31 décembre, pour ne pas perdre une année de rente.

ANTONI LESAGE,
Gérant-Général.

BUREAU-CHEF: - 85 rue Dalhousie - - QUEBEC

VOUS DESIREZ VOUS ACHETER UNE AUTOMOBILE.

Choisissez alors une voiture qui vous donnera le service que vous êtes en droit d'attendre d'une bonne machine, une voiture dont vous serez orgueilleux non seulement pour son élégance mais aussi pour le plaisir que son bon fonctionnement vous procurera.

CETTE AUTO IDEALE C'EST La Studebaker

L'automobile dont tous les vendeurs recherchent l'agence car il est admis et nous sommes toujours prêts à vous le démontrer qu'il n'y a pas sur le marché une machine se vendant \$250.00 plus cher que LA STUDEBAKER qui la surpasse ou soit même son égale. Quel est l'agent par exemple qui pour \$1550 vous vendra une machine construite d'après les devis suivants :

LA STUDEBAKER 35

Carrosserie pour 7 occupants.
Essieu d'arrière flottant.
Dynamo séparé du moteur.
Phaéton à déplacement rapide.
Eclairage à l'électricité.
Moteur 35 ch. vap. à longue course.

Démarrateur automatique électrique.
Corne électrique.
Jantes démontables.
Pneumatiques de 34 pouces par 4.

Quelques-unes de nos voitures et de leur prix défiant toute compétition :

Studebaker, 20 ch. vap. touring \$ 950	Studebaker, 25 ch. vap. touring \$1050
Studebaker, 30 " " 1375	Studebaker, 35 " " 1500

La Studebaker, 6 cylindres, 40 ch. vap. \$1800.

Demandez notre CATALOGUE et venez nous voir pour une DEMONSTRATION.

L'Agence Générale, 173 Boulevard Girouard, St-Hyacinthe.

"Le Clairon"

Journal Hebdomadaire publié à Saint-Hyacinthe tous les vendredis au No 173 rue Girouard, par L'imprimerie Yamaska U. JACQUES, Prés.

ABONNEMENT

A St. Hyacinthe (livré à domicile) et aux Etats-Unis, par année..... \$1.50 Ailleurs au Canada..... 1.00

3c LE NUMERO

En vente chez M. Geo. St-Jean.

CHRONIQUE MUNICIPALE

Séance du 31 Janvier 1913

La séance s'ouvre sous la présidence de son Honneur le Maire Paul F. Payan.

Sont présents: MM. les échevins Charpentier, Jacques, Dussault, Bourbeau, Amyot, Payan, Messier Marchessault et Côté.

Le Greffier informe le conseil que M. Eusèbe Morin lui a déclaré qu'il ne pouvait agir comme estimateur des propriétés immobilières de la Cité de Saint-Hyacinthe.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Victor Marceau sollicitant la charge d'estimateur de La Cité de Saint-Hyacinthe. M. Charpentier propose secondé par M. Dussault que M. Victor Marceau bourgeois de Saint-Hyacinthe soit nommé estimateur des propriétés immobilières de la cité en remplacement de M. Eusèbe Morin. Adopté à l'unanimité.

Lecture est donnée du rapport de la tenue de l'assemblée des électeurs propriétaires approuvant le règlement No 142. Déposé aux archives.

M. Jacques propose secondé par M. Amyot que le Greffier de La Cité de Saint-Hyacinthe soit autorisé à demander des soumissions pour la vente des débetures émises en vertu du règlement No 142 et à annoncer cette vente da "La Presse" et la Gazette de Montréal. Ces soumissions devront être produites au bureau du Greffier de la Cité de Saint-Hyacinthe pour jeudi le 13 mars mil neuf cent treize à quatre heures de l'après midi. La Cité de Saint-Hyacinthe ne s'engage pas d'accepter la plus haute ni aucune des soumissions. Adopté à l'unanimité.

Lecture est donnée de la proclamation publiée dans la Gazette Officielle de Québec ordonnant que les trois ponts construits sur la rivière Yamaska seront libres de péage le quinze février mil neuf cent treize et production est faite du plan et des devis des changements à faire au Pont Barsalou. Laissez sur la table pour étude.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Emile Marin par laquelle il offre sa démission comme échevin du quartier numéro trois, attendu qu'il a été nommé Magistrat du District de Saint-Hyacinthe et Recorder de la Cité de Saint-Hyacinthe. M. Charpentier propose secondé par M. Bourbeau que la démission de M. Emile Marin soit acceptée avec beaucoup de regrets. Adopté à l'unanimité.

M. Jacques propose secondé par M. Dussault que son Honneur le Maire Paul F. Payan soit nommé président de l'élection qui doit avoir lieu dans le quartier numéro trois pour choisir un échevin en remplacement de M. Emile Marin, démissionnaire. La présentation des candidats aura lieu lundi le 24 février mil neuf cent treize à onze heures de l'avant midi dans la salle de l'Hôtel de Ville. La votation si elle est nécessaire aura lieu lundi le trois mars prochain. Que les avis requis soient

PROTEGEONS-NOUS

Toutes les mesures d'hygiène que prennent les autorités pour protéger le public contre la consommation, si excellentes soient-elles, exigent la coopération de tous et de chacun pour tenir en échec ce redoutable fléau. Un mal de gorge, un rhume négligés fournissent aux microbes de la tuberculose un terrain propice à leur envahissement de l'organisme qui, dès lors, se trouve menacé, en danger. Il faut donc guérir au plus vite ces affections de la gorge, des bronches et des poumons et recourir sans délai au Baume Râmal, le spécifique éprouvé, dont quelques doses auront raison du mal et préveniront de graves complications. En vente partout à 25c la bouteille.

donnés suivant la loi. Adopté à l'unanimité.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Joseph Surprenant demandant au conseil de lui charger un prix raisonnable pour une licence pour la vente du bois et du charbon du premier février au premier mai prochain. M. Jacques propose secondé par M. Charpentier que le Greffier soit autorisé à écrire à M. Joseph Surprenant que le conseil regrette de sa voir dans l'impossibilité de se rendre à sa demande, attendu que les règlements municipaux ne permettent pas de faire de réduction et d'accorder une partie de licence. Adopté à l'unanimité.

Lecture est donnée d'une lettre de l'assistant procureur général suppléant, datée du vingt neuf janvier courant, réclamant la somme de quinze piastres pour soins donnés à M. Joseph Lavallée, atteint de variole et soigné à la prison de Saint-Hyacinthe après l'expiration de sa détention. M. Jacques propose secondé par M. Marchessault que la Cité de Saint-Hyacinthe paie la somme de quinze piastres suivant la teneur de la dite lettre de l'assistant procureur général suppléant. Adopté à l'unanimité.

Lecture est donnée d'une lettre de M. F. Borduas, greffier de la cour du Recorder, demandant que son salaire annuel soit porté à trois cents piastres. Laissez sur la table pour étude.

Lecture est donnée des différents comptes et le conseil s'ajourne.

Nouvelles Locales.

Personnels

—Mlles Martineau de Montréal sont actuellement en promenade chez leur sœur Mde Gaston Lapierre.

—M. M. Phaneuf de Montréal est actuellement de passage en notre ville en visite chez Mlle Juliette Chalifoux.

—Mlle Valentine Provost de St. Scolastique est en visite chez Mde Thivierge.

—Mde W. Lamothe et Mlle Gertrude Lamothe étaient en notre ville au commencement de la semaine.

—M. Carreau de Montréal a passé le dimanche chez M. Léonel Chalifoux.

—Mlle Marguerite Payan est de retour d'un voyage de quelques jours à Ottawa.

—M. Bureau ci-devant de la Banque Canadienne de notre ville vient d'être transféré à la succursale de Ste Elisabeth de Joliette.

—M. Sylvestre de Saint Simon était de passage en notre ville au commencement de la semaine.

—M. et Mde Ernest Comeau ainsi que Mlle Hermita de Farnham sont les hôtes de leur frère M. A. S. Comeau à la Villa Maska, rue Girouard.

Grande Assemblée Libérale

Dimanche le 16 février courant à la salle de l'hôtel de ville, il y aura une grande assemblée politique sous les auspices de l'Association Libérale de Saint-Hyacinthe.

Outres MM Gauthier et Bouchard, des orateurs distingués y porteront la parole. L'assemblée commencera à une heure précise.

Election municipale

Comme conséquence de la nomination de M. l'échevin Marin, au poste de magistrat de district, l'on procédera à l'élection d'un échevin pour le quartier No 3, le 24 février courant. Actuellement personne n'a encore posé sa candidature, mais l'on croit cependant qu'aucune lutte ne sera faite au candidat qui approuvera la politique du conseil de ville actuel.

Chez nos Militaires

L'on a appris avec plaisir ces jours derniers que l'honorable ministre de la Milice avait nommé M. H. A. Beau-regard, protonotaire de notre district, commandant du 84 ième régiment de notre ville pour deux autres années. Nos félicitations au titulaire.

Les cours militaires qui doivent commencer bientôt seront suivis cette année par un grand nombre d'élèves désireux de se faire qualifier à certains grades.

Le recrutement des soldats se fait rapidement et tout fait prévoir que notre régiment sera plus nombreux qu'il ne l'a été jusqu'ici.

Conférences

A la demande de M. D. T. Bouchard, député du comté à l'Assemblée législative, une série de conférences agricoles est actuellement à se donner dans les diverses paroisses du comté. Lundi, deux importantes réunions ont eu lieu à Sainte Madeleine et à Saint Damase, sous la direction de M. Louis Lavallée, conférencier officiel.

Les autres conférences ont été et seront données mardi à une heure à Notre Dame de Saint-Hyacinthe et à Saint-Hyacinthe, le Confesseur à 7 heures du soir; mercredi après midi, à Saint-Barnabé, le soir à Saint-Judes à 7 hrs; jeudi, à Saint-Bernard et à Saint-Thomas d'Aquin; vendredi à La Présentation et à Saint-Charles sur le Richelieu; samedi à Saint-Denis à 10 hrs. a.m.

On est patriote à St-Hyacinthe

Depuis nombre d'années, le 84^e Régiment faisait ses exercices annuels dans le manège militaire de cette ville, pour la raison qu'il avait cessé d'être corps rural. Cette année, tout en restant corps de ville, il lui faudra faire cinq jours en camp, à Farnham probablement.

Devant un changement si radical, les officiers d'ici se sont trouvés dans l'embarras. En effet, les chefs d'ateliers n'aiment pas beaucoup à se passer de leurs hommes pendant près d'une semaine, et, sans leur assentiment, le recrutement devenait excessivement difficile.

Afin de sonder le terrain, le Commandant et l'un de ses principaux officiers se sont présentés d'abord à la manufacture Ames Hoideu, ayant bien peur d'essuyer un refus. M. F. J. Boyden, le gérant, les a reçus de la façon la plus aimable possible, leur assurant que n'importe lequel de ses employés pourrait aller camper sans s'exposer à perdre sa position. "Ce n'est pas seulement un plaisir pour moi, de vous fournir tous les hommes dont vous aurez besoin, mais je considère que c'est mon devoir, comme c'est le devoir de tout patriote", a-t-il dit.

Ces deux militaires, encouragés, n'ont pas jugé à propos d'aller voir les autres manufacturiers, convaincus qu'ils trouveront chez eux les mêmes dispositions que celles dont M. Boyden est animé.

Le Bazar de l'Hôtel Dieu

Le bazar annuel au profit de l'Hôtel Dieu de notre ville qui s'est terminé hier a été couronné du plus grand des succès et les chiffres que nous publions ci-dessous le prouvent éloquentement.

S'il convient de remercier le public en général pour le grand encouragement qu'il a donné à cette œuvre si digne d'être encouragée l'on doit surtout remercier les dames de Charité pour le zèle et le dévouement inlassables qu'ils ont apportés à son organisation.

Les Révérendes sœurs de l'Hôtel Dieu au profit desquelles le bazar s'est tenu nous chargent de remercier tous ceux qui ont contribué à son succès et les engageant à croire à leur profonde reconnaissance.

Recettes du Bazar

Du 30 janvier au 6 février 1913
Table de Mde Larivière, \$683.78; Table de Mde Brousseau, \$632.72; Table de Mde Taché, \$583.11; Table de Mde Lefebvre, \$546.09; Billets d'entrée, \$291.28; Table des Enfants de Marie, \$479.59; Loterie & Jouets, \$250.24; Roue de Fortune, \$692.15; Rafraichissements, \$582.65; Breuvage, \$182.70; Bonbons, \$676.19; Vestiaires, \$168.40; Lots à l'étranger, \$51.00; Quêtes préliminaires, \$294.44.—Total des Recettes \$6,114.34.

Nos plus sincères félicitations à Mde Augustin Larivière pour le beau succès qu'elle vient de remporter pour la seconde fois.

The Canadian Bank of Commerce

Il nous a fait plaisir de faire paraître en cinquième page dans notre numéro de la semaine dernière le rapport de la quarante sixième assemblée annuelle de cette importante institution. Ce rapport que nous recommandons à tous nos lecteurs de lire attentivement prouve on ne peut plus clairement son état de prospérité. Nulle personne désirant placer de l'argent dans une banque ne peut demander plus de sûreté, car outre le dividende de dix pour cent qui a été payé, la somme de \$771,578.88 a été portée au compte de profits et pertes.

Un grand nombre de succursales ont été ouvertes et plusieurs sous-agences ont été établies en plusieurs endroits.

La Compagnie P. Paul Marcel

Enfin c'est hier soir devant un public des plus distingués que la compagnie de comédie française P. Paul Marcel a donné "L'Espionne" à la salle de l'Hôtel de Ville.

Décrire ici la valeur de ce grand drame en quatre actes du répertoire de l'Académie Française est chose trop longue pour être tentée, mais pour en juger convenablement qu'il nous suffise de dire qu'il est une des pièces favorites du directeur de la compagnie qui a su si bien l'interpréter hier soir.

Paul Marcel dans André Maurillac s'est comme toujours montré maître de son sujet et sa réputation d'artiste est déjà trop connue en notre ville pour qu'il soit nécessaire d'en faire l'éloge. Geo Dumestre dans Fayrolle nous a fait voir celui qui se dévoue pour sauver son ami et qui pour atteindre son but lui sacrifie même son propre amour.

Dora personnifiée par Mde Marsoll a sans contredit été un des personnages autour desquels était captivée toute l'attention de l'auditoire. Comme toujours Mde Marsoll a vivement été applaudie et a conquis les sympathies de l'assistance, Mlle Zegarra, dans son rôle malheureusement un peu trop court nous a cependant fait voir qu'elle était une artiste de grande valeur. Bref du premier au dernier tous les membres de la compagnie Paul Marcel nous ont donné une fois de plus une preuve convainquante de leur grande valeur artistique.

Samedi soir cette compagnie interprétera "L'Amour Vainqueur" à la Salle de l'Hôtel de Ville. Les billets sont actuellement en vente à la Pharmacie Brodeur.

Mort de Mme N. Pérodeau

Au cours d'un voyage dans une automobile conduite par sa fille Mde Frank Mc Kenna, Mde N. Pérodeau, femme de l'hon N. Pérodeau, conseiller législatif et ministre dans le cabinet Gouin, perdit subitement connaissance et mourrait quelques heures après à sa résidence No 781 rue Sherbrooke ouest à Montréal.

Mde Pérodeau, née Marie Louise Buckley, est née à Saint-Hyacinthe en 1861. Elle était la fille du Dr Buckley, officier de l'armée anglaise. Elle épousa il y a 29 ans l'hon N. Pérodeau.

Outre son époux, elle laisse pour pleurer sa mort, une fille Mde Frank Mc Kenna et trois jeunes fils MM. Arthur, Horace et Jean Pérodeau tous de Montréal.

Ses funérailles ont eu lieu hier matin à la cathédrale de Montréal.

Des centaines d'amis ont tenu à donner à la famille si cruellement éprouvée un témoignage tangible de leur sympathie.

Le duel était conduit par l'hon. Narcisse Pérodeau, le mari de la défunte; MM. Arthur Horace et Jean Pérodeau, ses fils; M. Frank Mc Kenna, son gendre, M. H. Mc Kenna, son beau frère et M. A. Pérodeau, son beau frère.

Le gouvernement de Québec était représenté dans le cortège, par Sir François Langelier, lieutenant gouverneur, les honorables Jules Allard, premier ministre intérimaire; P. S. G. MacKenzie, trésorier provincial; L. A. Taschereau, ministre des Travaux Publics; J. E. Caron, ministre de l'Agriculture; Jérémie Décarie, secrétaire provincial; l'hon C. F. Delage, orateur de l'Assemblée Législative; l'hon Adéard Turgeon, président du Conseil Législatif.

A la cathédrale, la levée du corps fut faite par Mgr Emile Roy, V. G., le service a été chanté par Mgr Roy également, assisté de MM. l'abbé Laporte et du père Meussen S. S. M. Mgr l'archevêque assistait au trône assisté de M. le chanoine Dault.

Au nombre des personnes de Saint-Hyacinthe qui ont assisté au funérailles de Mde Pérodeau l'on a remarqué l'honorable sénateur G. C. Dessaulles; MM. T. D. Bouchard, député à l'Assemblée Législative; J. de L. Taché, directeur du Courrier; E. St Jacques M. D.

A l'hon. M. Pérodeau et à sa famille le si cruellement éprouvée, "Le Clairon" offre ses plus sincères condoléances.

Les estimés que le Ministre des Finances du Canada vient de soumettre aux Communes prévoient un budget régulier de près de \$180,000,000.

VINS! VINS!

Tous mes vins sont fabriqués avec des raisins d'importation européenne.

Ces raisins donnent aux vins un arôme qu'on ne retrouve pas dans ceux faits avec le raisin du pays.

Ne pas oublier que le bon vin est recommandé pour combattre l'alcoolisme; buvez-en à vos repas et assurez votre santé et votre bien-être.

Je vends mes vins à très bas prix et par quantité non moindre que DEUX GALLONS.

H. BARDET

339A RUE GIROUARD, — — SAINT-HYACINTHE
Commandes reçues par malle pour livraison à domicile.



FEMMES QUI SOUFFREZ!

CONSEILS GRATUITS

Voulez-vous oublier vos misères? De nouveau, voulez-vous connaître les joies d'une bonne santé? Consultez SANS TARDER LA SOCIÉTÉ BIENFAISANTE ET MUTUELLE DES FEMMES 694-696 rue ST-VALIER, QUEBEC, CANADA

Décès

Au village de La Providence le 15 janvier dernier est décédée à l'âge de 4 ans et 7 mois Blahie, fille bien aimée de Oscar Penelle.

Les funérailles ont eu lieu à l'église Notre Dame du Rosaire au milieu d'un grand concours de parents et amis.

Amateurs de Volailles

Je viens de recevoir 50 sacs de "Scratching Feed," mélange de grains pour faire travailler les poules contenant toutes sortes de grains, cassés etc et afin d'introduire ma fameuse poudre Poultry Specific, faisant pondre les poules malgré elles je donnerai GRATIS une boîte échantillon, PRIX REGULIER 25 CTS avec chaque sac de 100 lb, de ce grain, pour le prix ridicule de \$1.00 par sac. C'est indispensable pour quiconque garde des volailles. Et c'est moins CHER que vaut le mélange à gratter seul. Nous le livrons en ville jeudi de chaque semaine. Si votre ordre est donné avant cette date Phone 364-78. N'oubliez pas le prix \$1.00 par sac avec boîte de poudre valant 25 cts AU DETAIL, \$1.00 en valeur intrinsèque.

FERME AVICOLE YAMASKA
Arthur S. Comeau Prop. Ville

AVIS

M. Joseph Surprenant a le plaisir d'annoncer à ses nombreux amis ainsi qu'au public en général, qu'il a ouvert, coin des rues Ste Marie et Girouard, une cour à charbon. Son bureau sera installé à la même place que celui de M. Isidore Laporte, commerçant de bois.

Toute commande recevra une prompt attention.

Téléphone Bell, 201.

GRAND CHOIX DE

Tapis, Prêlarts, Portières et Rideaux

EUG. L. DESAUTELS

222 226 Cascades, St-Hyacinthe

Propriété à Vendre

A vendre la propriété de M. le magistrat Sicotte sise au village de La Providence. Pour plus amples informations s'adresser à Armand Boisseau, notaire.

NA-DRU-CO Ruby Rose Cold Cream

est un ravissant article de toilette ayant la senteur exquise de roses fraîches, rendant aux mains gercées la fraîcheur et la douceur et les maintenant avec permanence. Il protège le teint le plus délicat contre l'exposition aux plus rigoureuses températures. Essayez-le, vous n'pourrez que l'apprécier. Les petits vases verre blanc opal de 25 cents.

NATIONAL DRUG AND CHEMICAL CO. OF CANADA, LIMITED. 164F

FILLES DEMANDEES

Pour ouvrages sur machines à tricoter, dévider et à coude.

Ouvrage permanent et bons gages. Saalaire payé en apprenant.

"Penmans Limited."

SERVANTE DEMANDEE

On demande une bonne servante pour ouvrage général. S'adresser à Mde Albert Paquet 20 rue Ste Anne.

ON DEMANDE

On demande deux servantes. Pas de lavage à la maison. Bons gages. S'adresser à

P. Olesker
rue Cascades.

PROPRIÉTÉS A VENDRE

Deux magnifiques propriétés de 7 arpents de terre pour la culture des légumes situées à 25 arpents du marché centre. Conditions faciles. S'adresser à notre bureau ou à M. Victor Vermeche 221 rue Bourdages. jna

PROPRIÉTÉ A VENDRE

Propriété appartenant autrefois à M. Massé, à vendre à de bonnes conditions.

S'adresser à J. B. Tousignant, pres du cimetière de la ville, où à B. P. 459. jno.

Logement à louer

Bon logement de cinq appartements sur une des principales rues de la ville-bonnes conditions.

S'adresser au bureau du "Clairon".

Vins Canadiens

Vins Canadiens manufacturés par Vincent Martenon, St-Joseph de St-Hyacinthe, (villa des Français). Tél. 371.

En vente par pas moins de deux gallons à la fois.

La Cie Gladue & Demers Limitée

AVIS PUBLIC

Avis est donné au public qu'en vertu de la première partie du chapitre 79 des Statuts révisés du Canada, 1906, désigné "Loi des compagnies," il a été délivré, sous le sceau du Secrétaire d'Etat du Canada, des lettres patentes en date du 11e jour de janvier 1913, constituant en corporation Adéard Gladu, Ovila Demers, manufacturiers, J. B. Rovenelle, Cyprien Gladu, bourgeois, tous quatre de la Providence, dans la Province de Québec, et Théophile Alexis St Germain, de St-Hyacinthe, dans la dite province de Québec, pour les fins suivantes, savoir:—(a) Vendre en gros et en détail de la farine et du sucre, manufacturer et vendre du pain, des pâtisseries, biscuits, sucreries, gélées, chocolat et toutes autres marchandises dans ce genre de commerce; (b) Payer en actions libérées la ou partie de la manufacture de biscuits appartenant à Adéard Gladu. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs, sous le nom de "La Cie Gladue & Demers, Limitée," avec un capital-actions de cinquante mille dollars divisé en 500 actions de cent dollars chacune, et le principal lieu d'affaires de la dite compagnie sera à La Providence de St. Hyacinthe, dans la province de Québec.

Daté du bureau du Secrétaire d'Etat du Canada, ce 13e jour de janvier 1913.

THOMAS MULVEY,
Sous-secrétaire d'Etat.